



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 28 novembre 2023, à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S) le 22 novembre 2023.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Melody TONOLLI, M Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

Excusé.e. s ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Jean-François ALEXANDRE jusqu'au projet de délibération 2023 DLH 368
Mme Agnès BERTRAND à partir du projet de délibération 2023 DASCO 129
Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE durant toute la séance
M Florentin LETISSIER durant toute la séance
Mme Sinda MATMATI jusqu'au projet de délibération 2023 DAE 244
M. Pierre RABADAN durant toute la séance
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Stéphanie CLAUD
M. Didier ANTONELLI
M. Thierry LE DEZ
M. Patrick VIRY

M. Jérôme MARCHAND
M. Guillaume DURAND
Mme Olivia POLSKI
Mme Hélène MERMBERG

Excusé.e. s n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE
M. Maxime COCHARD
Mme Olivia POLSKI jusqu'au projet de délibération 2023 DFPE 185
M. Cédric VILLANI jusqu'au projet de délibération 2023 DLH 420

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 11.

M^{me} PETIT

Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'Arrondissement du 22 novembre. J'informe l'ensemble des conseillers d'arrondissement que nous présenterons et nous délibérerons sur la délibération DTEC 23, <<le Plan climat de Paris>>, lorsque Sinda MATMATI nous aura rejoint en cours de route. Je pense que cela ne pose pas de problème.

– **14 2023 20 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 7 novembre 2023**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 novembre. Y a-t-il des demandes de corrections ? Il n'y a pas de demandes.

DÉLIBÉRATION N°14/23/259

– **14 2023 20 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 7 novembre 2023**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **14 2023 21 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de sept associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Elliot DE FARAMOND pour trois délibérations. La première concerne l'inscription de sept associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne.

M. DE FARAMOND

C'est l'inscription de nouvelles associations à la Maison de la Vie Associative pour bénéficier de ses services et accompagnements. Ces associations sont Strange Fish, SOS Homophobie, Cube C³, ARTISOGRNY, les Auteurs Radio Actifs, Compagnie 121 et Los Amigos de San Juan.

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°14/23/260

– **14 2023 21 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de sept associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

La prochaine délibération porte sur la diversification des usages des bâtiments publics. Je suis très heureux de vous la présenter. Depuis la rentrée 2022, le 14e arrondissement porte l'expérimentation de la mutualisation des locaux municipaux à destination des associations. Il s'agit aujourd'hui par cette délibération de pérenniser ce dispositif à l'échelle de la Ville de Paris.

Disposer d'espace pour développer ces activités, accueillir ses bénévoles et ses adhérents est une des problématiques principales des associations à Paris.

Le 14e qui a un tissu associatif extrêmement diversifié, riche, avec plus de 650 associations inscrites à la MVAC ne fait pas exception. Bon nombre de ces associations n'ont pas de locaux permanents. Beaucoup n'en ont pas besoin. Par contre, elles ont besoin de créneaux temporaires. Cette délibération doit permettre à ces petites et moyennes associations, qui sont essentielles à la création et au maintien du tissu social, de bénéficier de nouveaux espaces et créneaux pour réaliser leurs activités auprès et avec les habitants du 14e.

Cette mutualisation est aujourd'hui essentielle. Concrètement, il s'agit d'ouvrir les établissements, notamment scolaires, aux associations, aux habitants, aux habitants des quartiers concernés, mais également aussi tout ce qui peut toucher aux équipements sportifs, aux EHPAD, aux conservatoires. La liste est non exhaustive.

Dans le 14e, depuis novembre 2022, déjà 1050 heures d'occupation de 900 m² de préau dans sept écoles ont été possibles, notamment les écoles Boulard, Maindron, Prisse d'Avennes ou encore Chantin, qui ont pu profiter à 15 associations pour du théâtre, de la danse, du yoga, de l'opéra, du tai-chi.

Depuis la rentrée 2023, nous avons élargi ce dispositif aux EHPAD avec trois EHPAD concernés : Alice Prin, Jardin d'Alésia et Furtado Heine. Trois associations sont bénéficiaires de ce dispositif pour un total de 66 heures d'occupation dans les EHPAD et les écoles par semaine.

Un travail au long cours d'identification des lieux, des salles, des équipements disponibles en dehors de leur usage régulier a été réalisé par les services de la mairie du 14e.

Je vais remercier la direction générale des services, Bénédicte Cadalen, Alix Vandon, directrice du développement de la vie associative, qui ont réalisé ce travail en lien avec les référents territoriaux des directions, les responsables d'établissements.

Il en résulte aussi un catalogue déjà disponible sur le site de la mairie qui référence l'ensemble des salles et équipements destinés aux multiusages associatifs indiquant la capacité d'accueil, la surface, le type d'activité qui pourront s'y dérouler. Certaines associations disposent déjà de certains créneaux horaires pour une période annuelle dans les écoles et certains EHPAD.

C'est un dispositif extrêmement important de permettre aux associations d'utiliser ces espaces dont nous optimisons l'utilisation des ressources bâtementaires existantes sans avoir recours à des investissements supplémentaires, ce qui favorise aussi les échanges et les synergies entre la Ville de Paris, les associations et l'usage des bâtiments qu'on ouvre aussi. Cela permet aussi de se réapproprier certains bâtiments et équipements municipaux comme les écoles qui ne sont pas dévolues juste aux enseignements, aux pratiques périscolaires, mais qui doivent aussi vivre sur les heures où elles ne sont normalement pas ouvertes. Cela permet aussi à certains parents et certains enfants d'approprier les locaux scolaires en sortant de la logique purement éducative.

Il y aura une tarification sur ces locaux qui sera étalée de manière transparente en prenant en compte des critères objectifs. Les tarifs d'occupation de ces espaces seront fixés de manière à couvrir les coûts d'entretien et de maintenance tout en restant abordables pour les associations. C'est une exigence importante que nous avons.

Une convention adaptée aux spécificités sécurité et sûreté de chaque équipement sera signée entre la Ville de Paris et chaque association utilisatrice. C'est déjà le cas notamment pour les écoles avec les établissements, par les directeurs d'établissements, par la mairie et les associations.

Les recettes générées à terme par ces locations seront prises en compte dans l'élaboration des budgets des mairies d'arrondissement.

C'est une délibération importante. Je voulais aussi remercier le travail transversal qui a été réalisé avec Amine BOUABBAS et Hélène MEMBERG sur les EHPAD. Ce travail collectif souligne l'importance de partager les bons résultats et le travail en commun.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Eliott. Je dirai quelques mots, mais j'avais deux inscrits sur cette délibération : le groupe 100 % 14e et Didier ANTONELLI.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. Nous soutiendrons ce projet et voterons cette délibération.

Un des mots importants à notre sens est ce qui est indiqué à la fin, à savoir que cela s'inscrit dans une démarche de sobriété et de proximité. Cela nous paraît essentiel. Si l'on optimise les installations publiques, cela nous paraît le bon sens même. Néanmoins, on a quelques questions. On n'est pas sûrs d'avoir une réponse tout de suite et l'on votera quand même, mais ce serait bien que l'on ait les réponses par la suite.

Vous parliez « d'associations d'intérêt général ». Je ne suis pas spécialiste du droit des associations de droit privé, mais cette notion ne me parle pas spécialement. Je voudrais savoir ce que vous entendez par « association d'intérêt général ». Est-ce que cela en exclut d'autres qui ne seraient pas d'intérêt général ou qui ne seraient pas d'intérêt public ?

Sur les tarifs, vous avez une formule, si vous me permettez de vous taquiner un petit peu, qui est un peu votre « en même temps ». Vous dites que vous allez couvrir les coûts, mais que vous aurez « des tarifs qui resteront abordables ». Cela me semble une formule incompatible en soi. S'il y a des coûts, ils sont connus, ils sont d'un certain montant. Cela peut ne pas être abordable, et dans ce cas, soit l'association ne peut pas louer l'installation, soit la seule variable est que vous baissiez le prix, mais vous ne couvrirez plus vos coûts. Il y a une petite incohérence dans la mention.

Vous parlez aussi d'exonération. Par principe de bonne gestion, si vous êtes prêt à exonérer des organismes de paiement, c'est parce que vous avez une idée du manque à gagner de cette mise à disposition. J'en déduis que vous avez une idée du coût à l'heure ou à la journée de chaque installation mise à disposition qui est mentionnée, si j'ai bien compris, dans un catalogue. Quels sont ces coûts ? S'il y a une variable d'ajustement entre le coût et la tarification réelle, j'imagine que vous allez les intégrer en subventions en nature. On retrouvera donc dans les subventions attribuées aux associations, du moins si elles sont bénéficiaires de subventions de la Ville de Paris, la mention en regard sur cet aspect en nature.

Deux autres points de terminologie m'ont un petit peu surpris. Vous dites « sélectionner les associations ». Qu'est-ce que vous entendez par sélectionner ? Est-ce juste à tour de rôle ? Est-ce « le premier arrivé, premier servi » ? Est-ce qu'il y a une appréciation, une capacité à payer ou au contraire une capacité à ne pas payer ?

Puis, vous parliez de nouveaux publics. Je ne crois pas que vous les avez évoqués dans votre exposé. Je voudrais savoir également ce que vous entendiez par nouveaux publics visés par ces mises à disposition. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Didier ANTONELLI.

M. ANTONELLI

Avant qu'Eliott ne réponde aux questions très précises de Monsieur VIRY, je voudrais juste lui rappeler que c'était une expérimentation menée dans le 14^e il y a de nombreuses années. Au départ, l'idée était que les grosses associations pouvaient payer un peu par rapport à d'autres associations qui étaient plus en difficulté. Mais je laisse Eliott répondre à vos questions tout à fait légitimes. Je pense que nous serons tous extrêmement vigilants sur les tarifs proposés aux associations qui utiliseront ces locaux.

Je voulais juste prendre la parole quelques secondes pour me féliciter pour cette expérimentation que nous avons démarrée dans le 14^e et qui a énormément bousculé les habitudes au début. Il n'a pas toujours été facile d'entrouvrir les portes, notamment des écoles. Il a fallu caler les choses, regrouper d'autres lieux. D'ailleurs, je trouve que la liste des lieux proposés est bien plus importante que ce que nous avons imaginé au départ, ce qui est une excellente chose. Je pense que la vie associative, qui est de plus en plus indispensable à notre vivre ensemble à tous, rencontre depuis quelques années de plus en plus de difficultés. Cet appel d'air de disponibilité de locaux va vraiment leur être extrêmement bénéfique. J'ai reçu pendant très longtemps les associations et la première chose qu'elles me demandaient était évidemment des locaux, pas forcément des locaux pérennes ou hebdomadaires, etc., mais aussi des locaux pour des événements. Cette liste très importante, mais non exhaustive permettra aux centaines d'associations qui font la vie de notre arrondissement de mieux vivre.

Nous votons évidemment avec plaisir cette mise officielle de l'expérimentation que nous avons menée dans cet arrondissement. Il faut remercier tout le monde, notamment les services de la Ville de Paris qui vont beaucoup contribuer à ce que cela se passe bien. Je n'imagine pas que cela puisse mal se passer. La responsabilisation des bénévoles des associations est extrêmement importante, nous le savons. Donc c'est sans crainte que nous allons voter cette très belle disposition.

M. DE FARAMOND

Merci Didier. L'objet de cette délibération et de ce règlement est aussi de responsabiliser et d'encadrer l'usage de ces locaux par les associations.

Pour répondre très rapidement sur la question d'intérêt général, c'est une approche assez large de l'intérêt général. C'est tout ce qui concourt à favoriser le lien, le vivre ensemble et qui respecte les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est ce qui est demandé aux associations quand on prête des locaux au sein de la Ville de Paris.

Sur les exonérations, l'objet est que certaines activités des associations sont payantes avec un coût qui peut varier tandis que d'autres proposent des activités gratuites. Pour celles qui proposent des activités gratuites, il nous semble effectivement normal et complètement logique de ne pas leur imposer un coût supplémentaire. Ce sont en général des associations de quartier qui sont importantes, mais qui ont des budgets un peu serrés et qui se reposent beaucoup, pour le développement de leurs activités, sur le bénévolat et sur le soutien que peut apporter la collectivité, ici la Ville de Paris et la mairie du 14^e,

notamment par la mise à disposition de locaux gratuite. Dans ce cas, s'il y a une activité qui est gratuite, par ailleurs, cela nous semble un juste parallélisme des formes.

Sur la sélection, elle se fait en usage. C'est quand même défini dans le règlement. Pour les écoles, par exemple, ce sont des activités à caractère culturel, sportif, social ou socioéducatif. Ce sont toutes les activités qui doivent être finalement en accord avec l'usage qu'on peut en faire dans les locaux pour le respect de ces derniers.

Sur la question des nouveaux publics, ces nouveaux espaces disponibles sont parfois dans des endroits de l'arrondissement où certaines associations n'allaient pas et ne développaient pas d'activités. Par exemple, le fait d'être dans les écoles amène du bouche-à-oreille et cela ramène de nouveaux publics aussi au sein de ces associations, cela diversifie. On sait que l'emplacement géographique joue aussi beaucoup. C'est d'ailleurs pour cela que la volonté de la municipalité était de réaliser le Conservatoire Porte de Vanves pour démocratiser aussi tous les savoirs et les apprentissages culturels.

M^{me} PETIT

Merci, Eliott.

C'est quelque chose que nous, équipe municipale du 14^e arrondissement, avons voulu et que nous avons proposé à la Ville de Paris d'expérimenter. C'est ce qui a été fait à partir du moment où les conditions sanitaires étaient réunies. C'est pour ça que cela n'a commencé qu'en 2022. La Ville de Paris a suivi et a appuyé notre demande d'expérimentation.

Cette délibération permet à l'ensemble des mairies d'arrondissement de le généraliser, de s'en emparer. Nous l'avons fait d'abord parce qu'un équipement public peut avoir plusieurs usages. C'est d'abord une manière de répondre à la demande associative et citoyenne. Vous avez des nombres de mètres carrés qui sont vides et qui ne sont plus utilisés lorsque leur usage premier et principal est terminé. Ceux et celles qui ont été adjoints ou adjointes au sport, par exemple, savent très bien que les demandes sont extrêmement nombreuses et l'on n'arrivait pas à toutes les satisfaire. Aujourd'hui, vous avez nombre d'activités sportives qui peuvent se dérouler dans de très bonnes conditions dans des préaux d'école, etc.

Donc on a pu répondre à cette demande. Mille heures sont l'équivalent d'un équipement sportif comme Rosa Parks ou d'un équipement public polyvalent. Donc cela veut dire qu'au bout de la deuxième année, on aura ouvert, sans construire, deux, trois, voire quatre équipements publics supplémentaires dans l'arrondissement. Ce déploiement s'accompagne d'une équipe d'ingénierie qui travaille sur cette programmation et sa mise en œuvre. Eliott a eu tout à fait raison de remercier la direction de la vie associative et citoyenne du 14^e et sa directrice Alix, la direction générale des services, mais aussi toutes les équipes techniques des bâtiments municipaux, parce qu'un équipement public s'ouvre et se referme, avec des clés, avec des gardiennes, des gardiens, des vacataires. Il faut que lundi matin, l'école puisse resservir tout à fait normalement, donc on ajoute le nettoyage, etc. Tout ce travail montre que c'est un déploiement d'un nouveau service public qu'on donne aux associations. Le coût ne compensera jamais l'entretien d'un bâtiment public, son chauffage, etc. C'est un service public, donc il n'y a pas de manque à gagner. Ce n'est pas ainsi qu'on le fait fonctionner.

Le potentiel est encore énorme dans l'arrondissement. Ce qui est très bien aussi est que depuis qu'Eliott arpente les équipements et les associations avec son équipe, des équipements privés rejoignent la démarche. Par exemple, certains établissements de type EHPAD ou maisons de retraite privées nous disent qu'ils ont une salle polyvalente qui peut servir le soir ou en journée pour y organiser des activités, de la musique, etc. C'est une dynamique très vertueuse et très positive.

On est toujours obligé d'arbitrer puisque la demande est de toute façon toujours plus importante que l'offre. Mais comme le disait Eliott, cela permet aux activités et aux associations d'être dans un processus de développement. Quand elles ne pouvaient avoir que quatre heures de créneau le mardi par exemple dans un équipement, maintenant, elles ont aussi le jeudi. Ainsi, le même professeur peut développer deux nouveaux créneaux et donc être dans un vrai processus de développement. Tout le monde entend qu'en effet, les premières années étaient à titre gratuit, mais que, pour des activités payantes, c'est compris dans le nouveau modèle économique du budget de l'association.

Donc c'est vraiment un travail très positif. Bravo à toutes celles et ceux qui y ont contribué sous le pilotage d'Eliott DE FARAMOND.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°14/23/261

– **2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DSP 97 Subvention (18 568 €) et convention avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e) dans le cadre du budget participatif (Tous sauveteurs dans le 14e)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération concerne des subventions et conventions avec l'association de la Protection Civile Paris Seine dans le cadre d'un projet au budget participatif dont l'association a été lauréate et qui s'intitule « Toutes et tous sauveteurs dans le 14e ».

La Protection Civile Paris Seine fait des sensibilisations au secourisme, mais aussi à diverses missions essentielles, missions sociales d'aide aux populations notamment.

Dans le cadre de ce BP, plus particulièrement, le projet a pour objectif d'initier le maximum de citoyens de l'arrondissement aux gestes de premiers secours. Il vise la mise en place de séances gratuites d'initiation, de sensibilisation et de démonstration à l'occasion de divers événements municipaux, par exemple lors du Forum des associations en lien avec la MVAC, les conseils de quartier ou encore plus largement avec la mairie d'arrondissement.

Cette subvention est de 18 568 € pour divers achats de matériel, notamment de mannequins, d'ordinateurs pour pouvoir mener à bien toutes ces missions.

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Eliott. Hélène MERMBERG.

M^{me} MERMBERG

Je voulais dire deux mots effectivement, l'œuvre de la Protection Civile Paris Seine est essentielle, puisqu'elle intervient auprès des plus défavorisés, notamment lors du plan canicule ou du plan grand froid, et aussi par sa formation premiers secours avec son programme cadet qui permet de sensibiliser et de former de très jeunes à l'importance des premiers secours. Cela favorise aussi la considération intergénérationnelle et la fragilité. Je voulais vraiment profiter de cette délibération pour saluer le travail de la protection civile. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène. Je passe cette délibération au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/262

– **2023 DSP 97 Subvention (18 568 €) et convention avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e) dans le cadre du budget participatif (Tous sauveteurs dans le 14e)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DLH 165 Réalisation, 45/47 boulevard Saint-Jacques (14e) d'un programme de rénovation de 48 logements sociaux par la RIVP - Subvention (431 176 €)
 - 2023 DLH 186 Réalisation, 42-44 rue de l'Abbé Carton (14e) d'un programme de rénovation, d'amélioration de la qualité de service et d'îlot de fraîcheur pour 94 logements par Erigere - Subvention (1 016 013 €)
 - 2023 DLH 193 Réalisation 103 rue Raymond Losserand (14e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (158 250 €)
 - 2023 DLH 250 Réalisation, 4-12 et 13-23 rue Didot, 2-10 rue de l'Eure et 6-14 rue Maindron (14e) d'un programme de rénovation de 636 logements et d'îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (7 706 964 €)
 - 2023 DLH 374 Réalisation 95 bd Brune et 1/3/5/7 allée G. Bachelard (14e) d'un programme de rénovation de 223 logements sociaux et de mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur par Toit et Joie - Subvention (3 995 972 €)
 - 2023 DLH 182 Réalisation, 4-12 avenue de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 63 logements sociaux par la RIVP - Subvention (2 426 344 €)
 - 2023 DLH 334 Réalisation, 4-12, avenue de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de construction de 31 logements sociaux PLS par La RIVP - Subvention (2 291 747 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous avons maintenant plusieurs délibérations qui concernent le logement avec des actions et des programmes très concrets. Je vais laisser la parole à Agnès qui présentera d'abord toutes les délibérations qui concernent des réhabilitations Plan climat, soit sept délibérations. Ensuite, il y aura une deuxième présentation groupée qui concerne les acquisitions-réhabilitations et une troisième présentation groupée de plusieurs délibérations sur les acquisitions par préemption ou conventionnement.

Donc Agnès, tu as la parole.

M^{me} BERTRAND

Sur les sept premières délibérations sur les réhabilitations, je vais faire un préambule très rapide pour éviter de le répéter à chaque délibération. Elles sont respectueuses du plan climat, du plan climat d'aujourd'hui et du plan climat de demain que va vous présenter, quand elle sera arrivée, Sinda MATMATI. Cela concerne la rénovation des logements, mais aussi les parties communes et les îlots de fraîcheur à l'intérieur, en particulier des cours d'immeuble de ces immeubles de logements sociaux.

Je voulais préciser aussi que chaque délibération est extrêmement importante pour notre arrondissement. Nous faisons au minimum une réunion publique, mais souvent plusieurs réunions publiques avec les locataires dans ces immeubles sociaux. Puis, nous faisons un certain nombre d'ateliers en fonction d'un certain nombre de thématiques, pas forcément exclusivement sur le logement, mais pour toute la vie quotidienne dans ces logements, à savoir sur les questions de santé, d'adaptation des locaux aux personnes âgées ou encore de gestion des déchets.

La première délibération, la délibération 165, est donc la réhabilitation au 40/47 boulevard Saint-Jacques d'un programme de 48 logements. Cet immeuble avait été conventionné en 2022. 49 logements datent de 1984. L'objectif est une diminution de 44 % de kilowatts et de 60 % d'émissions de gestion à effet de serre. Ce sont des indicateurs que j'avais présentés au dernier Conseil d'Arrondissement sur le plan de réhabilitation. C'est pour une subvention de 431 176 €.

La deuxième délibération, la 186, du 42-44 rue de l'Abbé Carton concerne à la fois des travaux sur des logements, mais aussi la création d'îlots de fraîcheur. Il s'agit de 94 logements construits en 1974. L'objectif est de -62 % en kilowatts et -73 % en émissions de gestion à effet de serre. Il y a également une subvention sur l'îlot de fraîcheur pour une subvention totale de 1 016 013 €.

Pour la délibération 193 au 103 rue Raymond Losserand, il s'agit d'une construction de 1850 avec trois bâtiments pour 13 logements sociaux et une diminution de kilowatts entre 38 et 71 % en fonction des bâtiments, de 52 à 83 % de gestion d'effet de serre pour une subvention de 158 250 €.

On a le programme de rénovation rue Didot, rue de l'Eure et rue Maindron. Pour ceux qui connaissent bien le quartier, ce sont les immeubles de la cité de l'Eure construits en 1973 : huit bâtiments pour 636 logements. On vise une baisse de consommation que ce soit en kilowatts ou en effet de serre supérieure à 50 %, pour une subvention bien évidemment conséquente compte tenu de l'ampleur de ces immeubles de 7 706 964 €.

La DLH 374 concerne l'allée Gaston Bachelard et 95 Boulevard Brune pour 233 logements sociaux. Ce sont deux bâtiments qui ont été construits en 1975. On vise une diminution de 59 % en kilowatts, 69 % en gestion des effets de serre. Il y a un programme particulier sur ces immeubles : c'est une amélioration de l'accessibilité. C'est une subvention de 3 995 972 €.

La délibération 182 concerne la Porte de Vanves pour un programme de rénovation de 63 logements. Pour rappel, le programme global de la Porte de Vanves est la création de logements familiaux, d'une résidence étudiante, des logements en BRS, des extensions des îlots de fraîcheur, la création d'un jardin en pleine terre à la place du parking et l'implantation de commerces et de locaux d'activité. Il y a un bâtiment qui est fortement restructuré et les quatre autres qui sont réhabilités. Cette délibération concerne donc 63 logements sociaux. Je rappelle que ce sont des bâtiments qui ont été construits au milieu des années 50. On vise 70 % en effets de serre et en kilowatts pour une subvention de 2 426 344€.

Pour la délibération 334, on ne change pas d'adresse. C'est le programme et la construction de 31 logements sociaux PLS. 22 avaient déjà été votés et approuvés en Conseil de Paris pour une subvention de 2 291 747 €.

M^{me} PETIT

Le groupe 100 % 14e souhaite-t-il dire un mot ?

M. VIRY

Madame la Maire, juste pour être bien sûr, on a pris les six premières dans l'ordre strict.

M^{me} PETIT

Tout à fait.

M. VIRY

Donc on n'a pas d'observations.

M^{me} PETIT

Je rappelle que l'ensemble de ces subventions arrive après un programme qui a été bien défini avec chaque bailleur et l'ensemble des habitantes et des habitants de ces résidences. Une fois ces études menées et le programme bien défini avec les locataires, la Ville a pu définir le montant de l'aide qu'elle accorde pour chaque programme. Cela s'ajoute aux autres programmes déjà enclenchés et déjà financés, certains sont aussi en cours de finition. On continue cette accélération pour faire que l'habitat soit durable et réponde à un objectif d'urgence climatique, à un contexte de crise énergétique et que chaque logement soit aussi en mesure de répondre au confort d'hiver, mais surtout au confort d'été pour nous, habitants parisiens.

Quand on échange et quand on discute avec les locataires qui ont pu bénéficier de travaux terminés, on est sur des températures dans des logements isolés qui ne dépassent pas les 23° alors qu'il fait plus de 40° dehors. Donc on est sur des choses vraiment très concrètes.

Comme l'a dit Agnès, l'ensemble de l'équipe municipale le porte aussi dans un objectif plus global avec les habitants. On enclenche des dynamiques pour travailler avec les habitants afin de produire moins de déchets, mieux trier ces déchets, traiter des sujets d'accès aux droits de manière très large et plurielle, et développer des liens associatifs et collectifs au sein de ces résidences. Il y a des problématiques de santé, de santé environnementale, de vieillissement et de lutte contre l'isolement au sens très large également qu'on aborde et qu'on résout.

Il y a plusieurs dizaines de millions d'euros pour le 14^e arrondissement sur plusieurs milliers de logements qui sont également concernés sur ces délibérations.

Je vous propose de passer au vote sur chaque délibération.

DÉLIBÉRATION N°14/23/263

– **2023 DLH 165 Réalisation, 45/47 boulevard Saint-Jacques (14^e) d'un programme de rénovation de 48 logements sociaux par la RIVP - Subvention (431 176 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N°14/23/264

– **2023 DLH 186 Réalisation, 42-44 rue de l'Abbé Carton (14^e) d'un programme de rénovation, d'amélioration de la qualité de service et d'îlot de fraîcheur pour 94 logements par Erigere - Subvention (1 016 013 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/265

– **2023 DLH 193 Réalisation 103 rue Raymond Losserand (14e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (158 250 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/266

– **2023 DLH 250 Réalisation, 4-12 et 13-23 rue Didot, 2-10 rue de l'Eure et 6-14 rue Maindron (14e) d'un programme de rénovation de 636 logements et d'îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (7 706 964 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/267

– **2023 DLH 374 Réalisation 95 bd Brune et 1/3/5/7 allée G. Bachelard (14e) d'un programme de rénovation de 223 logements sociaux et de mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur par Toit et Joie - Subvention (3 995 972 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 24 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 24 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1

DÉLIBÉRATION N°14/23/268

– **2023 DLH 182 Réalisation, 4-12 avenue de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 63 logements sociaux par la RIVP - Subvention (2 426 344 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/269

– **2023 DLH 334 Réalisation, 4-12, avenue de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de construction de 31 logements sociaux PLS par La RIVP - Subvention (2 291 747 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2023 DLH 96 réalisation 68 rue du Moulin Vert (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social PLAI par ELOGIE-SIEMP - Subvention (164 442 €)
 - 2023 DLH 199 Réalisation, 176 rue d'Alésia (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (1 PLAI et 6 PLS) et 7 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (334 280 €)
 - 2023 DLH 205 Réalisation, 31 rue du Texel (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social supplémentaire (1 PLAI Adapté) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (41 874 €).
 - 2023 DLH 235 Réalisation 2, rue d'Arcueil (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux PLUS par la RIVP - Subvention (1 410 113 €)
 - 2023 DLH 265 Réalisation, 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Pierre Fermat (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux (12 PLA I - 15 PLUS - 11 PLS) par Paris Habitat
 - 2023 DLH 368 Réalisation, 163 avenue du Maine (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (2 PLAI - 5 PLUS - 3 PLS) par SEQENS - Subvention (1 218 583 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Agnès, je te passe la parole sur les programmes d'acquisition.

M^{me} BERTRAND

La DLH 96 concerne l'acquisition au 68 rue du Moulin Vert d'un logement social par ELOGIE-SIEMP. C'est une construction de 1880. Il y a eu déjà cinq logements gérés par ELOGIE-SIEMP. Il s'agit ici d'un logement en état insalubre. Il n'y a qu'un propriétaire dans l'immeuble. C'est une subvention de 164 442 € et une garantie de prêt.

La DLH 199 concerne le 176 rue d'Alésia pour l'acquisition et l'amélioration de sept logements sociaux et sept logements intermédiaires par l'Immobilière 3F. C'est une construction de 1910. Il y a plusieurs volets à cette délibération : une subvention de 334 280 € pour l'acquisition, et sur les autres volets des délibérations, des garanties de prêt pour un montant total de 3 268 362 €.

La délibération 205 concerne un logement social d'ELOGIE-SIEMP au 31 rue du Texel. C'est un immeuble de 1850. Il y avait un bail emphytéotique en avril 2022 pour cinq logements. Le logement qui fait l'objet d'une demande de transformation d'un local d'activité en logement T2. C'est une subvention pour acquisition et travaux de 41 374 €.

La délibération 235 concerne la réalisation au 2 rue d'Arcueil d'un projet spécifique. Pour les gens qui connaissent bien le 14e, je vous parlerai de la Villa Corot qui concerne des ateliers d'artistes. C'est un bâtiment qui appartient à la ville dont les ateliers d'artistes ne sont pas en excellent état. La construction date du début du 20e siècle avec une extension faite en 1935. L'objectif est une acquisition avec travaux. C'est une rénovation très ambitieuse pour créer huit logements ateliers conventionnés. Vous connaissez l'importance des logements ateliers et le manque de logements pour des artistes dans Paris. Il y a une discussion actuellement avec les artistes encore présents dans ces ateliers. La subvention est de 1 410 113 €.

La DLH 265 concerne le 79 rue Daguerre, derrière la mairie, et 13-17 rue Fermat. Une préemption a fait l'objet en mars 2023. Je vous l'avais présentée et elle avait été votée en Conseil de Paris. Il s'agit de quatre bâtiments et 38 logements. On est en zone de déficit de logement social. Cette délibération vise à autoriser la mairie à signer une convention avec Paris Habitat et des travaux sont prévus pour une subvention de 2 436 326 €. Nous avons rencontré une première fois les locataires pour leur expliquer le mécanisme des conventionnements, nous les rencontrerons à nouveau pour les travaux.

La DLH 368 est la réalisation au 133 avenue du Maine de 10 logements sociaux. C'est une préemption de la Ville de Paris. L'immeuble date du milieu du 19e. Il s'agit d'une convention avec SEQENS et d'une subvention de 1 218 583 €.

Je vous remercie d'en délibérer. Je n'ai pas changé l'ordre pour l'instant des délibérations.

M^{me} PETIT

La groupe 100 % 14e s'était inscrit.

M. VIRY

On votera pour l'ensemble des délibérations qui viennent d'être présentées, parce que le principe nous agréé.

On a juste une petite observation sur la DLH 205 : transformer des locaux commerciaux, parce qu'à notre connaissance, ce sont des locaux commerciaux vides, en logements peut être très sympathique, je l'admets volontiers. Dans ce coin, il n'est pas sûr que ce soit la meilleure idée. Pour cette raison, on s'abstiendra. Pour le reste, on est pour.

M^{me} BERTRAND

Je suis toujours plus favorable à ce qu'il y ait des transformations en logements qu'inversement.

M^{me} PETIT

Merci, pour ces présentations.

C'est le deuxième axe très volontaire de la politique de la Ville de Paris pour développer et accroître fortement le parc de logements abordable sur notre arrondissement et sur l'ensemble de Paris.

Je vous propose de passer au vote sur ces délibérations.

DÉLIBÉRATION N°14/23/270

– 2023 DLH 96 réalisation 68 rue du Moulin Vert (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social PLAI par ELOGIE-SIEMP - Subvention (164 442 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/271

– 2023 DLH 199 Réalisation, 176 rue d'Alésia (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (1 PLAI et 6 PLS) et 7 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (334 280 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/272

– 2023 DLH 205 Réalisation, 31 rue du Texel (14e), d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social supplémentaire (1 PLAI Adapté) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (41 874 €).

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 20 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 20 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 2 procurations)
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/273

– 2023 DLH 235 Réalisation 2, rue d'Arcueil (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux PLUS par la RIVP - Subvention (1 410 113 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/274

– 2023 DLH 265 Réalisation, 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Pierre Fermat (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux (12 PLA I - 15 PLUS - 11 PLS) par Paris Habitat

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/275

– 2023 DLH 368 Réalisation, 163 avenue du Maine (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (2 PLA I - 5 PLUS - 3 PLS) par SEQENS - Subvention (1 218 583 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2023 DLH 404 Réalisation, 21 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLAI - 4 PLUS) par la RIVP – Subvention (537 967 €)
 - 2023 DLH 447 Réalisation, 183 avenue du Maine (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 PLAI-6 PLUS) par la RIVP - Subvention (900 087 €)
 - 2023 DLH 350 Location de l'immeuble 21, rue de la Tombe Issoire (14e) à la RIVP - bail emphytéotique
 - 2023 DLH 387 Location de l'immeuble 183 avenue du Maine (14e) à la RIVP – Bail emphytéotique.
 - 2023 DLH 380 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 15/17 rue de Châtillon (14e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 18 logements sociaux par Elogie-Siemp
 - 2023 DLH 420 Réalisation 31, rue du Père Coirentin (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 43 logements sociaux par la RIVP - Subvention (9 523 952 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous allons aborder les délibérations 350, 404, 447, 387, 380 et 420.

M^{me} BERTRAND

J'ai modifié les ordres parce que vous avez vu qu'il y a des délibérations qui sont aux mêmes adresses avec la préemption d'abord et les travaux ensuite. Il me paraissait plus logique de les présenter ainsi.

La DLH 350 concerne le 21 rue de la Tombe Issoire. La ville a exercé son droit de préemption pour un bâtiment de huit étages de 1920 avec 10 logements et un commerce. L'objet de la délibération 350 est donc de conclure un bail emphytéotique avec la RIVP.

Mais cet immeuble a besoin de travaux, ceci explique la DLH 404 pour la même adresse et les mêmes bâtiments, je rappelle qu'on est en zone de déficit de logement social. Pour effectuer ces travaux, il y a une subvention de 537 967 €.

On passe à l'adresse du 183 avenue du Maine. Sur la première délibération 387, il s'agit du droit de préemption de la ville.

Sur la DLH 447, c'est donc des travaux dans ces mêmes logements pour 16 logements sociaux sur une construction des années 1900. L'adresse est en zone de déficit dans le logement social. Les travaux sont prévus pour une subvention de la ville de 900 087 €.

L'avant-dernière délibération est la DLH 380. C'est la location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp d'un immeuble aux 1517 rues de Châtillon et d'un programme de conventionnement de 18 logements sociaux. Je rappelle pour être très précis ce qu'est le conventionnement. Cela consiste à transformer des logements existants du parc libre des logements sociaux en véritables logements sociaux. Il y a quatre volets à cette délibération, un premier et deuxième sur un avenant au bail et un nouveau bail et deux autres volets sur les garanties d'emprunt que fait la ville pour un budget de 2 462 090 €.

La dernière délibération est également sur un programme d'acquisition. C'est une acquisition qu'a faite la RIVP au 31 rue du Père Coirentin d'un immeuble de 43 logements en zone de déficit en logements sociaux. Des travaux sont prévus dans les logements, dont une partie est vacante aujourd'hui. Il y a deux

volets à cette délibération, une première sur la subvention pour une acquisition de 8 263 952 € et les deuxièmes volets 2 et 3 des garanties de prêt pour ces travaux dans ces logements pour une somme aux alentours de 9 M€.

Je vous remercie d'en délibérer. Pour ajouter à ce que disait Carine PETIT tout à l'heure, ce sont des subventions qui vous ont été présentées pour un total d'un peu plus de 26 M€, pour un total de réhabilitations, acquisitions, préemptions dans le 14e arrondissement de 80 M€. J'avoue que nous sommes extrêmement fiers de pouvoir vous présenter ce bilan, même si ce n'est pas terminé. Je suis persuadée que l'amélioration de la qualité de vie et d'hébergement des locataires sera totalement au rendez-vous. Merci.

M^{me} PETIT

Merci Agnès. Le groupe 100 % 14e.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. Je vais tenter d'avoir une intervention aussi synthétique que celle de Madame BERTRAND.

Sur la DLH 387 et sur la DLH 380, nous ne pourrons pas voter pour. Sur le principe, on aurait très bien pu le faire. Mais ce qui n'a pas été dit de façon très explicite est qu'en filigrane de chacune de ces délibérations, il y a une fois de plus du loyer capitalisé à hauteur de 2 M€ pour la première, de 800 000 € quasiment pour la seconde. On aimerait bien que vous arrêtiez de vous « shooter » à ce mode de financement qui conduit tout le monde dans le mur et les Parisiens au premier chef.

Par cohérence, sur la DLH 447, nous nous abstiendrons.

Petite remarque, la DLH 404 est donc reliée à la DLH 350. Les gains énergétiques sont quand même assez faibles au regard des investissements qui sont prévus. Je ne sais pas si vous vous en êtes aperçu ou si cela vous a interpellés en les voyant. Il y a peut-être un regard critique à avoir sur le niveau de coût-avantage à ce que l'on fait et peut-être attendre pour mettre plus une prochaine fois ou renoncer et avoir une logique de substitution à un autre logement. Peu importe les méthodes, mais il faudrait peut-être voir comment rendre un peu plus efficiente la dépense. Merci.

M^{me} BERTRAND

Sur le fait que je me « shoote » aux loyers capitalisés, on a déjà répondu, donc je ne répondrai pas une fois de plus. Ce à quoi on se « shoote » à la Ville de Paris, c'est effectivement aux réhabilitations des logements sociaux et à la création de logements sociaux.

Dans la vie politique, on fait des choix politiques. Nous, à la Ville de Paris, on fait des choix politiques sur l'école pour ne pas augmenter les prix dans les cantines, pour continuer l'investissement dans les écoles, pour faire des réhabilitations, pour faire des préemptions, des conventionnements... C'est un choix politique. Il y en a d'autres qui font des choix politiques de supprimer l'Aide Médicale d'État. Il y en a d'autres qui font des choix qui sont différents et qui ne sont pas les nôtres. Ce sont des choix politiques et nous les assumons.

En ce qui concerne les gains auxquels vous faisiez allusion, les gains que je vous ai présentés qui sont de nouveaux indicateurs que les bailleurs mettent en place sont prévisionnels. Bien évidemment, l'avancée des études cherche effectivement à améliorer ces gains. Je l'espère que dans le projet de la libération que vous avez pointée, comme dans d'autres, il y aura également une amélioration sur ces gains. Comme

je le disais au dernier Conseil d'Arrondissement quand j'ai présenté le plan de réhabilitation, un comité de suivi va être mis en place par la Ville sur l'ensemble des réhabilitations pour mesurer l'écart entre les prévisions que je vous ai annoncées dans chaque délibération et la réalisation de ces diminutions pour qu'elles soient effectives et connues de tous. Comme on le disait tout à l'heure, c'est quand même une amélioration bien évidemment pour la qualité des logements des gens qui vivent à l'intérieur. Comme le disait Carine PETIT, quand on va dans des logements qui ont été réhabilités, la qualité du logement, du confort d'été, du confort d'hiver, et les diminutions des charges locatives sont très importantes.

M^{me} PETIT

Merci, Agnès. J'ajouterai aussi que ce sont des immeubles. C'est un propriétaire qui vend un immeuble, les locataires en place ne peuvent acheter ni l'immeuble ni leur logement. Donc la Ville agit pour protéger ceux qui habitent déjà dans ces logements, et ensuite les transformer durablement en parc abordable.

Vous avez souvent aussi des commerces. Si je prends par exemple celui de la rue de la Tombe-Issoire, où vous avez 10 logements, ce sont 10 petits logements, des F2 pour la plupart, dans cet immeuble que nous venons donc d'acquérir. Nous avons fait le choix de mettre ces petits logements en catégorie de financement du logement PLAI et PLUS, ce qui va permettre d'avoir un loyer bas. Si on l'avait mis en PLS, on aurait eu des deux-pièces à 800 ou 900 €, c'est-à-dire qu'ils auraient été difficilement louables auprès des personnes qui en demandent.

On est vraiment dans cette action publique très forte et très volontariste, et vous avez un commerce. Pour ceux qui connaissent cet immeuble, il se trouve que c'est un caviste indépendant, qui va ainsi être locataire non pas d'un propriétaire privé, mais d'un bailleur public, en l'occurrence la RIVP, donc on maintient aussi, comme pour l'adresse rue Fermat, rue Daguerre, la maîtrise de la destination commerciale et donc de la diversité sur un tronçon de rue. Le rez-de-chaussée des villes est aussi important que ceux qui sont au-dessus.

Je voudrais aussi insister sur la délibération 420, rue du Père Corentin. Ici, par exemple, c'est la Ville, via son bailleur, par une action publique, qui permet d'éviter une opération de densification qui était prévue par un promoteur privé à cette adresse. Le bailleur de la Ville a enclenché des discussions vis-à-vis de ce promoteur privé pour reprendre la maîtrise de la densification qu'il avait pu imaginer. On va bien revoir ce sujet à l'aune du PLU bioclimatique. En plus, on protège aussi les locataires qui habitent dans cet immeuble.

Je le dis d'autant plus qu'aujourd'hui, la promotion immobilière classique n'arrivant plus à retrouver ses taux de rendement sur des opérations telles qu'elle avait l'habitude de pratiquer, énormément de promoteurs privés se retournent de plus en plus vers les collectivités et leurs bailleurs pour racheter. C'est sur les conseils du gouvernement, parce que le gouvernement n'aide pas les bailleurs à produire du logement abordable, mais par contre, demande aux bailleurs de répondre présent quand un promoteur privé ne veut pas aller au bout de cette opération, parce qu'elle n'est pas assez rentable. Elle est rentable, mais elle ne l'est pas assez pour un promoteur privé.

C'est en effet un choix et une volonté politique de répondre présent sur ce genre de situation.

Je vous propose de passer au vote sur ces délibérations.

DÉLIBÉRATION N°14/23/276

- 2023 DLH 350 Location de l'immeuble 21, rue de la Tombe Issoire (14e) à la RIVP – bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/277

- 2023 DLH 404 Réalisation, 21 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLAI - 4 PLUS) par la RIVP – Subvention (537 967 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 25 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/278

- 2023 DLH 387 Location de l'immeuble 183 avenue du Maine (14e) à la RIVP – Bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 25 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 20 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 5 (dont 1 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/23/279

– 2023 DLH 447 Réalisation, 183 avenue du Maine (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 PLAI-6 PLUS) par la RIVP – Subvention (900 087 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	20 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	20 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N°14/23/280

– 2023 DLH 380 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 15/17 rue de Châtillon (14e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 18 logements sociaux par Elogie-Siemp

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	20 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N°14/23/281

– 2023 DLH 420 Réalisation 31, rue du Père Corentin (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 43 logements sociaux par la RIVP - Subvention (9 523 952 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	25 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DASCO 129 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2024 (8 470 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Rapporteuse : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Amine BOUABBAS pour la délibération DASCO 129.

M. BOUABBAS

Comme chaque année, cette délibération a pour objet de permettre la subvention à la caisse des écoles du 14e arrondissement.

Pour cette année à nouveau, vous voyez que la subvention est en hausse puisqu'elle se monte à 8 470 000 € contre 7,3 M€ pour l'an dernier. Une nouvelle fois, cette hausse s'explique par les différentes crises qui ont marqué les années 2022-2023, augmentation des coûts d'énergie, surcoût lié à l'inflation. Cela s'explique également par des coûts qui sont aussi des droits pour les travailleuses et travailleurs de la caisse des écoles, c'est-à-dire les augmentations de la masse salariale suite aux différents dispositifs de revalorisation du SMIC et du point d'indice en 2023, le remboursement du Pass Navigo à hauteur de 75 % et l'évolution de cinq points d'indice sur les grilles indiciaires de la caisse et au versement de la prime liée au pouvoir d'achat.

Cela s'explique évidemment par le fait que tous ces surcoûts ne sont pas amputés aux familles parisiennes puisque, comme cela a été dit précédemment, les tarifs pour les familles du 14e arrondissement n'augmentent pas à nouveau et donc ces tarifs n'ont pas augmenté depuis au moins 2013 ou 2014. C'est un effort fort de la collectivité parisienne en faveur du pouvoir d'achat des familles de notre arrondissement comme de l'ensemble de Paris tout en maintenant tous les objectifs pour l'alimentation durable que la caisse des écoles continue évidemment à promouvoir tous les jours dans les assiettes, mais aussi dans les pratiques avec le « zéro plastique », le retraitement des biodéchets, l'augmentation de la part de l'alimentation issue de l'agriculture durable ou biologique, etc., autant d'objectifs dont on a déjà parlé ici à plusieurs reprises. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Amine. Thierry, vous étiez inscrit.

M. LE DEZ

Merci Madame la Maire. Le groupe Paris en commun est très attaché à cette subvention qui a certes augmenté. Amine, tu as expliqué les causes de cette augmentation avec la guerre en Ukraine et la poussée inflationniste que l'on a et qu'on risque d'avoir encore en 2024. On est très fiers à la Ville de Paris d'assumer pleinement cet engagement de donner une offre qualitative et quantitative à tous ces enfants parisiens dans le 14e arrondissement avec cette grille identique depuis huit ans.

Cette subvention prouve que la Ville de Paris assume pleinement ces engagements en termes de santé publique et vise à réduire les inégalités également. Nous y sommes très attachés. Nous essayons au

quotidien d'avoir des prix maîtrisés pour ces repas scolaires et périscolaires qui représentent près de 40 établissements dans notre arrondissement. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Thierry. On peut passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/282

– **2023 DASCO 129 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2024 (8 470 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DASCO 139 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je profite d'avoir le micro pour vous inviter à lire la Gazette du 14e consacrée aux politiques scolaires et éducatives que nous menons tous les jours, dont la question de l'alimentation scolaire.

Cette délibération a un peu le même thème. Cette fois-ci, c'est un soutien pour le collège François Villon parce qu'il y a une convention entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris pour la restauration scolaire pour les cités scolaires. Lorsqu'il y a un déficit par rapport au budget prévisionnel, une subvention d'équilibre doit être versée par la collectivité parisienne.

Je vous remercie de bien vouloir accorder cette subvention de 38 545 € pour que la restauration scolaire de la cité scolaire François Villon soit à l'équilibre.

Ce sera d'ailleurs voté à l'occasion des deux CA prévus en décembre, côté collège et côté lycée. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci Amine. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/283

– 2023 DASCO 139 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

On passe à la petite enfance. L'objet de la délibération est d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance sur l'ensemble de Paris. Ces règlements seront affinés au niveau de chacun des arrondissements.

L'objectif est d'actualiser un règlement qui était en vigueur depuis 2013. Cette révision est nécessaire pour plusieurs raisons : pour accentuer et acter la territorialisation des politiques publiques pour la petite enfance et donc renforcer le fait que la compétence propre pour les attributions de place est celle des mairies d'arrondissement. L'objectif est d'adapter le règlement de besoin d'accueil des familles parisiennes avec les changements dans les rythmes de vie. Ainsi, des contrats seront conclus pour l'accueil en crèche pour une durée de 6, 7, 8, 9 ou 10 heures par jour alors qu'aujourd'hui, on n'est que sur une durée de 10 heures. En fait, dans la pratique, on a constaté que - et c'est d'ailleurs très bien pour les familles - beaucoup de familles laissent leur enfant parfois 6 ou 7 heures par jour.

L'autre objectif est de prendre en compte les évolutions législatives réglementaires en permettant l'adéquation de l'organisation parisienne des différents établissements d'accueil de petite enfance.

Il y a des précisions par rapport aux journées pédagogiques, par rapport au fait que les deux établissements en gestion externalisée dans le 14^e, Jourdan et Mariniers, soient mis dans notre règlement et par rapport au temps d'encadrement attendu et fixé par la Ville de Paris.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération du règlement de fonctionnement de nos équipements petite enfance.

DÉLIBÉRATION N°14/23/284

– **2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DFPE 165 Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Amine, sur la DFPE 165.

M. BOUABBAS

En 2022, l'Atelier Parisien d'Urbanisme, l'APUR, avait mis en lumière suite à une étude les attentes des familles parisiennes par rapport à la parentalité, l'accompagnement de leurs liens avec leurs enfants. Cette étude a été menée en 2021 avec 3 000 parents qui ont été investigués. Les différents sujets de préoccupation qui ont émergé sont d'abord la scolarité et la qualité de la communication parents-enfants, tous âges confondus.

Pour répondre à ces problématiques, la Ville de Paris, en collaboration avec la CAF de Paris, a fait un appel à projets et a sélectionné des associations pour développer des actions pour l'accompagnement des parents, notamment d'adolescents, parce que c'est un peu un angle mort des différentes interventions.

Je vais juste vous parler des quatre associations qui pourraient intervenir dans le 14^e, puisque les autres interviennent sur des arrondissements particuliers. Quatre associations sont sélectionnées et nous allons travailler pour en flécher une ou deux sur des interventions concrètes sur l'arrondissement.

Il y a d'abord l'association ENFINE avec une subvention de 2 000 € pour les accompagnements de parents d'adolescents en prise avec des troubles du comportement alimentaire.

La deuxième association pour 7 000 € est la Ligue Française pour la santé mentale pour son action d'accompagnement de pères concernés par la séparation et la rupture de relations parents-adolescents.

Il y a 7 600 € pour l'association Maisons des Adolescents Robert Debray, à côté de l'hôpital du même nom, pour son action d'accompagnement des parents d'adolescents pour des groupes d'échanges, des

paroles et de réflexions entre parents et des conférences-débats. On ne choisira pas forcément cette action pour une question de localisation.

Enfin l'association « Quokka, c'est plus facile d'être parent d'ado ! » reçoit pour 10 000 € pour des actions pour se mettre dans la tête d'un parent et dans la tête d'un adolescent avec des ateliers composés de groupes de parents et d'adolescents. La deuxième action consiste en des séances d'échanges par groupes de parents et d'adolescents. Il y a le troc de parents et d'adolescents avec deux rendez-vous mensuels en vidéoconférence. C'est peut-être cette action que nous allons retenir, mais nous allons travailler cela dans les prochaines semaines. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/285

– **2023 DFPE 165 Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DFPE 166 Subventions (30 000 €) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Amine sur la délibération DFPE 166.

M. BOUABBAS

C'est une subvention également à destination des familles.

Je vais vous parler surtout de l'association « Stop VEO, enfance sans violence ». C'est une association très engagée dans la lutte contre la violence éducative ordinaire. Cette violence éducative ordinaire est définie comme étant la violence physique, psychologique ou verbale utilisée envers les enfants à « titre éducatif », corrections, punitions communément admises dans la culture au sens large et tolérées aujourd'hui par la société même si, heureusement, c'est en train de changer. L'objectif de l'association

est de faire de la prévention et de sensibiliser les familles pour mettre fin à ces violences qui sont néfastes et inutiles pour les enfants et qui peuvent laisser des traces durables.

L'association prévoit pour l'année 2024 d'organiser trois conférences intitulées « ouvrez les yeux sur la violence éducative ordinaire » à destination des professionnels et des parents ainsi que 12 ateliers intitulés « Être parent par tous les temps ».

Cette association intervient déjà dans le 14e puisqu'en 2023, elle a organisé une conférence au sein du collège François Villon et plusieurs ateliers aussi dans des associations qui interviennent auprès de parents, un atelier au sein de l'association YACHAD, un atelier au sein de l'association Le Moulin sur le quartier Pernety-Plaisance et deux ateliers communs au sein de ces mêmes associations. Les interventions ayant été appréciées, on vous propose de les reconduire. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Amine. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/286

– **2023 DFPE 166 Subventions (30 000 €) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DFPE 185 Subvention complémentaire (250 000 €), avenant n°4 avec l'association La Maison des Bout'Chou pour ses 15 établissements d'accueil du jeune enfant**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je vais aller assez vite, car c'est une association que l'on connaît très bien. La Maison des Bout'Chou est une crèche associative qui gère quatre crèches dans le 14e : la Maison enchantée à René Coty, les Petites souris du Mont rue Saint-Gothard, les Couleurs du temps boulevard Saint-Jacques et Saint-Jacques donc au 26 rue du faubourg Saint-Jacques.

L'objectif est de verser une subvention d'un montant de 250 000 €. C'est une subvention de fonctionnement complémentaire qui est une avance sur trésorerie avant la subvention de 2024,

puisque, dans le secteur associatif, le contexte est quand même difficile. Compte tenu des difficultés de recrutement, il y a pas mal de places gelées. Or, qui dit places gelées, dit recul des recettes.

C'est encore une preuve d'un soutien fort de la collectivité parisienne vis-à-vis de ces crèches associatives. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/287

– **2023 DFPE 185 Subvention complémentaire (250 000 €), avenant n°4 avec l'association La Maison des Bout'Chou pour ses 15 établissements d'accueil du jeune enfant**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DAC 457 Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association « Théâtre Paris 14 » (Paris 14e)**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Julie qui est adjointe à la maire en charge de la culture, est-ce que vous pouvez rapporter la délibération DAC 457 pour commencer ?

M^{me} CABOT

Avec plaisir !

La DAC 457 a pour objet la convention d'occupation du domaine public et le bail civil avec l'association Théâtre Paris 14.

Il s'agit de la prolongation pour cinq ans de la convention d'occupation du site du Théâtre 14 qui arrive à échéance au 31 décembre 2023 et l'intégration dans cette convention d'occupation des locaux dits « salle Marius Magnin ».

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Didier ANTONIELLI.

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire, c'était pour nous féliciter de cette délibération et de cette mise en conformité. On parle de la salle Marius Magnin qu'on attend depuis si longtemps. On voit le bout du tunnel et c'est une très bonne chose. Toutes les parties sont donc tombées sur des accords qui paraissent extrêmement valables.

Il faut souligner le professionnalisme de la nouvelle équipe du Théâtre 14, même si elle n'est plus si nouvelle, vu qu'elle est arrivée en 2019. Ils ont su ouvrir le théâtre sur le quartier, ils ont su renouveler le public avec un répertoire tout à fait nouveau et tout à fait dans l'heure du 21^e siècle. Nous voulions juste souligner que cette délibération rentre dans le processus de la prochaine ouverture de la salle Marius Magnin qui va permettre au quartier Pernety de retrouver un peu plus de dynamisme culturel... Dynamisme que ce quartier possède depuis très longtemps. J'espère que nous ferons une grande ouverture et une grande fête pour cette attente. Je crois qu'elle est fermée depuis 2009 si mes souvenirs sont bons. Il était tout à fait logique qu'on la ferme vu l'état de vétusté. Il a été extrêmement compliqué et difficile de mettre toutes les parties en fonction pour que cette salle redevienne un lieu essentiel culturel du quartier Pernety.

Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Didier. On va passer au vote sur la délibération.

DÉLIBÉRATION N°14/23/288

– **2023 DAC 457 Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association « Théâtre Paris 14 » (Paris 14e)**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **-2023 DAC 455 Convention d'occupation du domaine public avec l'Établissement Culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites (Paris 1er, 6e, 11e, 14e et 20e)**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Julie pour la délibération DAC 455.

M^{me} CABOT

Cette délibération concerne la convention d'occupation du domaine public avec l'établissement public de collaboration culturelle « Maison des pratiques artistiques amateurs ».

Elle concerne cinq sites. Cette délibération propose dans un souci de simplification et d'harmonisation des relations conventionnelles avec l'établissement d'établir une seule convention pour les cinq sites parisiens pour une durée de 10 ans. Avant, il y avait une convention pour chaque site.

Cette convention couvrira la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2033.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Julie. Je vais passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/289

– **2023 DAC 455 Convention d'occupation du domaine public avec l'Établissement Culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites (Paris 1er, 6e, 11e, 14e et 20e)**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Guillaume DURAND sur le plan Paris piéton. Et il y a une demande de prise de parole du public après votre intervention, Monsieur DURAND.

M. DURAND

Merci Madame la Maire.

Comme vous le savez, la marche est le premier mode de déplacement à Paris. On a toujours tendance à considérer que se déplacer à pied est d'une autre nature que se déplacer en transports en commun, à vélo ou en voiture. Mais non, c'est bien un mode de déplacement à considérer comme les autres et la marche représente 65 % des déplacements intra-muros. Ce nombre de déplacements a même augmenté de 13 % en 10 ans entre 2010 et 2020. Il y a toujours plus de trajets piétons à Paris, notamment parce que la ville est particulièrement dense. Cela a des désavantages pour un certain nombre de sujets, mais en l'occurrence, en termes de mobilité, cela nous permet d'être à distance à pied d'un certain nombre de services et de déplacements essentiels.

Il y a un certain nombre d'espaces que l'on piétonnise petit à petit. Je reviendrai à ce que nous faisons déjà et à ce que nous ferons ensuite. Mais on voit que dès qu'un espace est piétonnisé et apaisé, les gens se l'approprient très rapidement. Finalement, c'est une volonté assez grande des Parisiennes et Parisiens d'avoir des espaces où ils puissent se déplacer à pied en toute sécurité.

Concernant ce plan piéton, l'idée est de faire de ce mandat le tournant de la marche à pied à Paris dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique et de contribution à la trajectoire zéro carbone et, pour cela, de rendre la marche plus confortable, accessible à toutes et tous et sécurisée. C'est donc la transformation de nos rues et de nos places pour répondre à l'accélération des dérèglements climatiques. Il y a aussi la question de l'intermodalité. Comme je le disais, la marche à pied est souvent une charnière entre le bus et le RER, entre le train et le métro, et est absolument essentielle dans toute la chaîne de mobilité que nous avons à Paris.

Je ne vais pas revenir sur les avantages de la marche. Tout le monde sait bien que c'est zéro carbone, que c'est gratuit. Ce sont des évidences. Mais finalement quand on analyse sur la grille des autres modes de transport, on voit tous ses avantages. C'est évidemment aussi excellent pour la santé. On sait aussi, notamment avec le développement du télétravail, que la sédentarité est un mal qui continue de se développer. C'est important de faciliter et de favoriser un certain nombre de trajets à pied.

Pour le commerce de proximité, on sait que dès que nous piétonnisons, dès que nous apaisons, le chiffre d'affaires des commerçants augmentent. Ce n'est pas forcément instinctif. Il y a toujours des petites réticences parfois quand on va pour apaiser un espace, mais très vite, au bout de quelques mois, nous avons un plébiscite de la part des commerçantes et des commerçants.

Ce plan piéton recouvre d'abord 100 nouveaux hectares d'espace piéton d'ici 2030. Cela peut être bien sûr des aires piétonnes dans les rues. C'est ce que nous avons fait, par exemple, rue Prisse d'Avennes ou rue Severo, les rues aux écoles notamment.

C'est de nouvelles places. Je dis un mot sur la concertation express, mais de grande qualité, que nous avons faite sur Denfert Rochereau qui va permettre de transformer ce qui est aujourd'hui un rond-point avec quelques parcs en une très grande place avec la grande priorité aux piétons et des parcs ouverts sur l'espace public. C'est typiquement l'exemple de ce que nous prônons dans ce plan piéton.

Il y a des élargissements de trottoirs également avec tout un plan, notamment dans les rues où les trottoirs sont encore trop étroits.

Il y a aussi la création d'un cœur piéton par arrondissement. L'idée est qu'il y ait quelques rues spécifiquement dédiées à la marche, où la marche est favorisée. Comme nous sommes particulièrement volontaires dans le 14e arrondissement, on en a plus d'un. On va en avoir un proche de la mairie avec le parvis, les deux squares qui sont réunis, une partie de la rue Saillard qui est complètement piétonnisée, soit un grand apaisement à cet endroit.

Il y a aussi ce que nous avons fait au niveau de la rue d'Odessa et de la rue de Montparnasse avec la fermeture du terre-plein central à Edgar Quinet qui permet, par la création d'une zone de rencontre, d'avoir la possibilité de marcher sur la chaussée de la rue d'Odessa par exemple et qui permet d'apaiser grandement notamment en été.

Tout un travail est fait aux abords du parc Montsouris où la circulation sera grandement apaisée. Cela sera aussi un endroit privilégié pour les piétons avec peut-être à terme une traversée depuis l'allée Samuel Beckett.

J'ai parlé des rues aux écoles. Il y en aura encore un certain nombre dans l'arrondissement : rue Lebovis, rue Delbet. La rue Jean Dolent a été faite pendant l'été. La deuxième phase est en cours.

Il y a l'élargissement d'un certain nombre de trottoirs avec notamment le repérage des rues où les trottoirs sont beaucoup trop étroits. On sait qu'on en a un certain nombre dans l'arrondissement. Alors les élargissements de trottoirs sont toujours des travaux assez onéreux. On est obligé de les échelonner dans le temps. Mais l'idée à terme est de mettre tous les trottoirs de la ville aux normes, c'est-à-dire au moins 1,60 m en commençant par les plus étroits ainsi que la piétonnisation progressive de toutes les contre-allées. L'usage actuellement à Paris c'est que les contre-allées servent de parking à ciel ouvert. On ne va pas se mentir. On en a un peu moins dans l'arrondissement, mais par exemple avenue Denfert Rochereau, il y aura un aménagement cyclable et la végétalisation de la contre-allée, ce qui permettra d'ailleurs de redéposer la piste cyclable qui est actuellement sur le trottoir sur la chaussée.

Il y a la question des dispositifs Paris Respire également. Ce sont ces rues piétonnisées le dimanche. L'idée est justement de les étendre sur toute la durée du week-end, de faire des études là-dessus, voire à certains endroits l'intégralité de l'été pour que ces dispositifs temporaires le soient de moins en moins.

Se pose aussi la question de la signalisation. Nous avons fait une politique de désencombrement en enlevant des panneaux, notamment de signalisation voiture. Par contre, il faut retravailler à la visibilité et à la réinstallation des plaques des noms de rues. On sait qu'il en manque quelques-unes.

J'en parlais tout à l'heure, mais il y a la suppression à terme des pistes cyclables sur les trottoirs. C'est un grand enjeu, notamment sur le boulevard Jourdan. Ces aménagements avaient été faits à une certaine époque, mais favorisent les conflits entre piétons et cyclistes. De nouvelles pistes cyclables pourront être faites sur la chaussée. Je pensais effectivement notamment aux Maréchaux, mais aussi à l'avenue Denfert Rochereau.

Il y aura un travail sur les traversées piétonnes. À nouveau, la place Denfert va être un excellent exemple puisque de quelques traversées piétonnes qui permettaient de faire le tour de la place et d'aller un petit peu au milieu, on va avoir beaucoup de traversées piétonnes qui permettront de rejoindre l'espace central, notamment dans le prolongement de l'avenue René Coty, mais aussi de la rue Froidevaux, des boulevards Saint-Jacques et Arago. L'idée est vraiment de se dire qu'on pourra traverser davantage sur cette place.

Un budget d'entretien va être amplifié pour les revêtements de voiries, notamment sur les trottoirs et les passages piétons alors que, pour le moment, les budgets sont plutôt axés sur les tapis de chaussée même si dans l'arrondissement nous avons réservé une enveloppe spécifique de notre budget d'entretien à l'entretien des trottoirs.

Il y a les désencombrements.

Comme je l'évoquais brièvement sur Denfert, on va tenter de mieux identifier et résoudre les conflits entre piétons et cyclistes avec des sites propres, mais aussi avec un travail sur les revêtements qui

permettront de mieux sécuriser les endroits où les deux usages cohabitent même si la quasi intégralité des accidents mortels ou graves sur les piétons à Paris sont évidemment causés par des véhicules motorisés et non pas par les cyclistes.

Une partie du plan piéton sera dédiée à la lutte contre le harcèlement de rue avec la formation des agents de la police municipale à l'interception des auteurs de violence en lien avec les forces de police nationales.

On parlait tout à l'heure d'adaptation au réchauffement climatique. Il y a la question de la végétalisation, puisque pour que la marche soit agréable, il faut aussi que les espaces soient protégés, végétalisés, plus frais en été. C'est ce que nous avons fait dans les rues aux écoles, ce que nous faisons actuellement rue Brézin, ce que nous aurons rue Mouton-Duvernet. Dès que c'est possible, nous plantons, nous végétalisons. Cela sera aussi le cas sur le square Delambre où un certain nombre d'arbres pourront être plantés en 2024 ainsi que sur la rue Delambre. L'idée est que, quand c'est agréable pour les piétons, on utilise plus facilement la marche à pied et que tous les travaux de réaménagement que nous faisons doivent laisser la place à la végétalisation.

Il y a la question d'installation de bancs supplémentaires, d'ombrières, de fontaines en lien avec le plan climat et le travail sur le bruit. C'est ce que nous faisons d'ailleurs sur l'avenue du Général Leclerc : quand nous refaisons la chaussée, nous utilisons un revêtement antibruit. Pour les piétons, il est beaucoup plus agréable à utiliser de trottoirs ensuite avec des nuisances sonores moins grandes.

Nous incluons également l'accès aux parcs et jardins 24 heures sur 24 en cas de canicule en été. Nous l'avons fait dès cette année au parc Montsouris. C'est extrêmement important que l'été, il y ait accès à des îlots de fraîcheur pour les personnes qui notamment ont des difficultés dans leur logement. Nous l'incluons dans ce plan piéton.

Je finis avec le chiffre du budget : des millions d'euros qui seront dédiés à ce plan recoupant les budgets qui sont déjà utilisés sur les démarches « embellir », ce que nous faisons sur les forêts urbaines, etc. L'idée est d'axer toute notre politique d'espace public sur la priorité aux piétons.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Guillaume. Je vais passer la parole à Nicolas MANSIER sur ce plan.

M. MANSIER (public)

Bonsoir à tous Nicolas MANSIER. J'interviens ce soir comme président de l'association DRAPO, association créée en 2011 pour le réaménagement de l'avenue du Général Leclerc. Merci pour cette présentation du plan piéton. Je vais juste poser trois questions sur la mise en pratique de ce plan piéton sur l'avenue du Général Leclerc.

Il y a quelques mois, il y a eu le réaménagement de la partie nord de l'avenue du Général Leclerc. L'intégralité des travaux à l'époque a porté sur la chaussée. Est-ce que vous prévoyez une deuxième partie sur la partie trottoir pour le confort des piétons ?

Deuxième question, sur la partie sud que vous envisagez dans les prochaines semaines et les prochains mois, est-ce que vous envisagez une partie du réaménagement sur les trottoirs pour le confort des piétons également ?

Troisième question, sur le réaménagement que vous prévoyez sur la partie sud, au sud de l'avenue du Général Leclerc, il y a une contre-allée. Est-ce que vous prévoyez de piétonniser cette contre-allée ?

Merci à vous.

M^{me} PETIT

On peut peut-être prendre tous les inscrits. Valentin GUENANEN.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. C'est une rapide prise de parole au nom du groupe Paris en commun.

Doté de 300 M€ d'investissement, ce plan piéton est un outil majeur dans la transformation et l'adaptation de la ville au dérèglement climatique. Il vise à rendre la marche plus accessible, sûre et agréable pour toutes les habitantes et tous les habitants visiteurs de Paris avec trois objectifs : donner plus de place aux piétons et affirmer partout la priorité piétonne, élever les standards de qualité, de sécurité et de confort des espaces piétons et adapter la marche aux enjeux climatiques.

Les défis en cours et à venir pour atteindre cet objectif d'une ville véritablement piétonne sont nombreux. Le développement des acteurs privés sur l'espace public, qu'ils soient du e-commerce, de la livraison à domicile ou des mobilités suppose de protéger nos trottoirs de l'appropriation qu'en font les acteurs économiques privés. Je mets à part les terrasses qui participent à l'animation de nos quartiers et que nous soutenons fortement dans le 14^e arrondissement. Je prêche pour ma paroisse. C'est pourquoi nous avons agi, particulièrement dans le 14^e arrondissement, contre les dark-stores et nous avons consulté les Parisiennes et les Parisiens sur l'avenir des trottinettes en libre-service.

L'espace public appartient à toutes et tous et ne peut en aucun cas être privatisé à des fins de profit de façon durable, hors de tout contrôle par les acteurs publics.

Les changements climatiques exigent toujours plus d'intégration de la nature dans la ville. Or, cette intégration peut, si elle n'est pas entretenue sur le long cours, ou pensée convenablement, entraver le cheminement piéton. C'est pourquoi nous engageons chaque année des réaménagements de quartiers, de larges consultations locales afin de rationaliser nos aménagements en les pensant avec et pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est tout le sens de la démarche, qu'a rappelée précédemment mon collègue Guillaume DURAND, d'embellir votre quartier qui consiste à regrouper les interventions et les travaux dans une période resserrée pour en limiter les nuisances et associer au mieux les habitants du 14^e arrondissement.

Les artères de la ville doivent être modulées pour les rendre accessibles et sécurisées aux piétons. C'est le sens des quartiers d'accessibilité augmentée mis en œuvre dans notre arrondissement et ailleurs dans la capitale.

Tourner Paris vers le piéton, c'est opérer un choix fort en faveur d'un apaisement de la vie en ville. Ces actions doivent nous permettre d'avancer collectivement vers le Paris que nous souhaitons tous, inclusif, écologique, accessible et vivant. Elles doivent nous permettre de remettre le piéton au cœur de nos réflexions et de nos réalisations. Elles doivent nous amener à en finir avec la domination culturelle et physique de l'automobile sur le piéton à Paris.

Je pense que ce grand projet politique que nous portons trouve des réalisations concrètes dans notre quotidien et dans notre arrondissement. Parce que nous sommes dans le 14^e arrondissement, je voudrais finir mon propos par quelques vers de Jacques Prévert qui vous feront probablement tous sourire : *« Paris est tout petit, c'est là sa vraie grandeur. Tout le monde s'y rencontre, les montagnes aussi. Même un beau jour, l'une d'elles accoucha d'une souris. Alors en son honneur, les jardiniers tracèrent le parc Montsouris. C'est là sa vraie grandeur. Paris est tout petit. »*

Je pense qu'on peut se féliciter aujourd'hui de lancer un immense plan piéton qui sera une nouvelle politique publique d'envergure et d'ambitieuse pour notre ville et pour notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. DURAND

Merci.

Je ne vais pas arriver à répondre à Nicolas MANSIER en citant du Jacques Prévert, donc je vais rester plus prosaïque. Merci à Valentin GUENANEN pour ses mots poétiques et pour remettre du contexte sur ce qu'on fait également dans la capitale et avoir insisté sur les quartiers à accessibilité augmentée. Il est vrai que j'avais oublié de le mentionner. Je n'avais parlé que des trottoirs, mais on travaille aussi sur l'accès au bâtiment public.

Sur vos questions, nous avons sur le nord effectivement fait un aménagement bus et vélo et la reprise de la chaussée. C'est ce que nous aurons également sur le sud avant les Jeux olympiques. L'idée est de construire l'olympiste avant les Jeux olympiques. Les travaux devront commencer ce semestre, ce sera normalement le cas en mars, voire fin février.

Mais la question des trottoirs et du revêtement de chaussée n'est pas oubliée et viendra dans un second temps. C'est un budget différent, car le plan vélo ne finance pas la reprise des trottoirs. Mais nous avons souhaité inscrire aux investissements localisés dans l'arrondissement la reprise des trottoirs de l'avenue du Général Leclerc. Ce ne sera probablement pas une reprise intégrale. Les budgets sont encore à arbitrer. Mais comme nous l'avions dit, nous souhaitons avoir une enveloppe pour en reprendre une partie. Nous travaillerons notamment avec les conseils de quartier ainsi qu'avec votre association, si vous le souhaitez, à une marche exploratoire notamment sur le sud pour identifier les tronçons qui nécessiteraient davantage de traitement. Comme je le disais tout à l'heure, ces actions devront se faire après les Jeux olympiques puisqu'en termes de plan de charge des services, la priorité est donnée pour le moment à la construction des olympistes.

Sur la question de la contre-allée sur Général Leclerc, elle recueille actuellement des places de livraison qui sont essentielles. Il y en aura d'ailleurs davantage dans le cadre des travaux qui seront faits de l'olympiste ainsi qu'une station de rechargement de voitures électriques. Il n'est pas prévu de la supprimer. Nous allons en revanche regarder qu'à terme, il y ait moins de stationnements et que cela devienne plutôt une contre-allée de services avec peut-être l'installation d'un Trilib ou l'installation d'autres places de livraison, voire de la végétalisation plus tard si nous mettons un budget là-dessus. Mais l'objectif est en tout cas de bien garder les places de livraison présentes parce qu'on sait que c'est essentiel pour le bon fonctionnement de l'avenue. Je rappelle que c'est sur prescription de la préfecture de police qui nous impose d'ailleurs, dans le cadre des travaux que nous ferons sur le sud, d'installer de places de livraison supplémentaires.

M^{me} PETIT

Parfait. Je vous remercie pour ces interventions et cette présentation. Je vous propose de passer au vote sur ce plan d'action priorité piéton.

DÉLIBÉRATION N°14/23/290

– **2023 DVD 120** Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DVD 118** Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – Avenants aux contrats correspondants

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Guillaume sur la DVD 118.

M. DURAND

La DVD 118 concerne la réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement dans lesquels nous avons des délégations de services publics. En l'occurrence pour le 14e, il s'agit du parc qui est à l'entrée de l'avenue du Maine. Le plan vélo prévoit des créations de 130 000 places de stationnement sur tout Paris, dont 10 000 places sécurisées dans l'espace public. C'est là que l'utilisation des parcs de stationnement souterrain peut être très utile puisqu'ils sont surveillés. Mais de ce fait, il faut modifier les délégations de services publics que nous avons avec ces parcs, puisque certaines couraient jusqu'à assez longtemps. Nous avons fait des études de création technique de zones de stationnement vélo à un minimum de 80 places. L'idée est de ne pas faire des microstationnements, mais ce qui s'apparenterait plutôt à ce qu'on faisait dans les vélos-stations. Nous avons besoin de réévaluer les conséquences économiques de la création de ces espaces vélo dans ces parkings souterrains. 10 vont donc être modifiés sur le territoire parisien, dont une dans le 14e. Celle-ci s'élèvera pour la création de 80 places de stationnement avant les Jeux olympiques de 2024 à une subvention d'investissement visant à compenser la perte financière de 119 515 €.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération

DÉLIBÉRATION N°14/23/291

– **2023 DVD 118 Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – Avenants aux contrats correspondants**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Guillaume, la DVD 87.

M. DURAND

La DVD 87 concerne la convention que nous avons avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions qui dispose de la faculté de détection automatique de données personnelles, en l'occurrence les plaques d'immatriculation des véhicules, pour venir recouvrir les forfaits post-stationnement, c'est-à-dire, en langage plus béotien, les amendes quand on n'a pas payé son stationnement dans l'espace public.

Nous avons passé une convention de trois ans en 2018 qui avait déjà été renouvelée en 2021. La convention arrive donc à échéance fin 2023 et nous souhaitons à nouveau la renouveler pour la période 2024-2026. Sur la période passée, cette agence a procédé pour le compte de la Ville à l'envoi de près de 4,8 millions d'avis de forfaits post-stationnement. Je crois qu'on ne se rend pas assez compte du nombre d'amendes que la Ville doit faire parce que le stationnement n'est pas toujours payé.

Cette convention permet de définir les conditions et modalités sur lesquelles cette agence s'engage à notifier par courrier ou par mail ses avis de paiement, l'accès aux services informatiques attachés, notamment les conditions d'utilisation de ce fichier sensible, la phase exécutoire également des paiements impayés, c'est-à-dire cette agence à qui l'on délègue le soin de continuer à prendre attache avec les personnes qui ne payent pas.

C'est une nouvelle convention pour trois ans jusqu'au 31 décembre 2026, dont le montant des prestations a été spécifié dans l'annexe. Je ne reviens pas sur le détail, mais je peux vous donner le tarif de base, c'est-à-dire le traitement d'un forfait post-stationnement qui s'élève dès le début de l'année prochaine à 0,98 € par forfait post-stationnement plus le montant de l'affranchissement quand cela

passé par courrier. Vous voyez que c'est quand même des conventions d'un grand montant vu le nombre de notifications faites sur la période de trois ans.

M. BOUABBAS

Je vais passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/292

– **2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DAE 315 Activité commerciale ludique située square Serment de Kouffra (14e) – Elias HELOU - Avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. BOUABBAS

On va passer à des délibérations qui concernent le commerce et les animations dans nos rues avec Valentin GUENANEN sur la DAE 315.

M. GUENANEN

C'est une délibération technique puisqu'on a attribué l'occupation d'un espace sur le domaine public à Monsieur Elias HELOU en mars 2022 initialement à titre d'exploitant individuel. Cette délibération vient pour changer un statut puisque d'exploitant individuel, il passe en SAS parce qu'il désire arrêter son activité et pour ne pas qu'il y ait un arrêt brutal de l'activité, il a préféré monter une société pour se mettre en cogérance avec le futur acheteur. L'idée est de permettre ce tuilage. Petite précision, il a bien été indiqué au futur repreneur qu'il n'y aurait pas de droit sur le renouvellement de cet emplacement à l'échéance de la convention et qu'il devrait au même titre que n'importe quel candidat remettre un dossier de candidature lorsque la mise en concurrence sera relancée.

C'est une délibération technique, mais toutes les précautions ont été prises pour informer correctement le futur repreneur du manège.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. BOUABBAS

Je vais passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/293

- **2023 DAE 315 Activité commerciale ludique située square Serment de Kouffra (14e) – Elias HELOU**
- **Avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **2023 DAE 242 Subvention (6 500 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e)**
 - **2023 DAE 243 Subvention (4 900 €) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e)**
 - **2023 DAE 244 Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e)**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. BOUABBAS

Peut-être, Valentin, une présentation des trois délibérations sur les illuminations.

M. GUENANEN

Effectivement, c'est une présentation groupée puisqu'il s'agit des subventions pour les associations de commerçants de notre arrondissement au titre des illuminations de fin d'année.

Trois associations ont fait des demandes de subventions, pour deux d'entre elles à montant quasi équivalent de la subvention attribuée l'année dernière et le plaisir de pouvoir redonner une subvention à l'association Village Daguerre qui illuminera la rue Daguerre cette année. Il s'agit de 6 500 € pour l'association de l'avenue du général Leclerc qui correspond à 28 % de l'ensemble du budget dédié à cette action, 4 900 € pour le Village Daguerre et 8 300 € pour l'association des Plaisanciers.

Je profite de cette délibération pour rappeler l'ambition que porte la Ville à avoir une approche écoresponsable des périodes des fêtes de fin d'année puisqu'on limite à sept semaines l'illumination de nos rues. On a encadré aussi l'amplitude horaire autorisée aux associations de commerçants pour illuminer les rues puisqu'à minuit, les illuminations de nos rues doivent s'arrêter et qu'il est exigé que seules des LED soient utilisées comme sur les Champs Élysées. On sait qu'il est important d'animer visuellement nos rues en ces périodes festives de fin d'année, mais toujours avec un regard

écoresponsable et une exigence vis-à-vis de nos associations de commerçants que nous chérissons tous dans notre arrondissement. Je vous remercie.

M. BOUABBAS

Merci. Guillaume DURAND.

M. DURAND

Oui, merci beaucoup. Je souligne que, depuis quelques années désormais, nous, le groupe écologiste, votons ces subventions à des illuminations pour les raisons que Valentin GUENANEN vient d'évoquer, le travail sur l'écoresponsabilité qui avait un peu tardé à Paris avec la question des LED, des horaires et aussi des amplitudes mensuelles, c'est-à-dire que ce ne sont pas des illuminations qui commencent le 12 octobre et qui finissent le 15 février. On a réduit tout cela. Je crois que c'est la force de notre majorité de concilier l'intérêt économique du commerce de proximité et l'impératif écologique.

Nous allons voter cette délibération.

Néanmoins comme vous avez mentionné les Champs Élysées, je me permets de rappeler que c'était loin d'être un exemple en termes d'illuminations de Noël et que ce soit Ferrero ou aujourd'hui Coca-Cola, on ne peut pas se réjouir d'un certain nombre d'illuminations. Mais dans le 14e, on est tout à fait vertueux, donc nous voterons ces illuminations avec enthousiasme pour aller faire nos cadeaux de Noël dans les commerces de proximité.

M. GUENANEN

Je voulais juste pour saluer le travail qui a été fait par notre éminente collègue, Olivia POLSKI, lors de son mandat d'adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce et de l'artisanat puisque c'est elle qui a initié notamment tout le volet écoresponsable des illuminations de Noël sous le précédent mandat. Je pense qu'on peut la féliciter pour tout le travail accompli jusqu'à maintenant en tout cas sur cette délégation.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°14/23/294

– **2023 DAE 242 Subvention (6 500 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e)**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N°14/23/295

– 2023 DAE 243 Subvention (4 900 €) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N°14/23/296

– 2023 DAE 244 Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

VŒUX

M^{me} PETIT

Exceptionnellement, comme Sinda va nous rejoindre à 21 h 15, je propose qu'on aborde la question des vœux. Si tout le monde est d'accord, on abordera la délibération Plan climat après.

– **V14 2023 23 Vœu présenté par Valentin GUENANEN et les élu-e-s du Groupe Paris en Commun relatif au maintien de l'Aide Médicale d'État**

M^{me} PETIT

Je vous propose qu'on aborde les trois vœux déposés pour ce Conseil d'Arrondissement et je passe la parole à Valentin GUENANEN pour la présentation du vote sur l'Aide Médicale d'État.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

La droite sénatoriale vient de supprimer l'AME dans le cadre de l'examen du projet de loi immigration et c'est gravissime. Ce vote validé avec la complaisance du gouvernement est une atteinte grave aux principes d'humanité et d'égalité d'accès aux soins de notre pays. Au-delà des risques sanitaires qu'une telle mesure entraîne, la suppression de l'AME marque une dérive inquiétante de la droite sénatoriale. Elle fait le choix délibéré de s'affranchir des valeurs qui fondent notre modèle social hérité du Conseil National de la Résistance. Renoncer au droit de chacun à être soigné, c'est renoncer à une certaine idée de la République.

La suppression de l'AME est une demande récurrente de la droite et de l'extrême droite qui voit dans le dispositif un « appel d'air migratoire ». En décembre 2022, déjà, un sénateur avait fait adopter lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2023 un amendement visant à remplacer l'AME par une aide médicale de santé publique concentrée sur les graves maladies et les soins urgents, à la grossesse et à la vaccination. L'objectif était de réduire de 350 M€ le budget de l'AME, mais l'amendement n'avait finalement pas été retenu dans le texte adopté par l'Assemblée nationale. Deux amendements similaires avaient été adoptés par le Sénat en 2018 et 2019 sans réussir à franchir l'étape de l'Assemblée.

« La remise en cause de l'AME ferait courir un risque majeur de désorganisation du système de santé, d'aggravation des conditions de travail des soignants et de surcoût financier important. » Cette phrase a été écrite et approuvée par 3000 soignants dans une tribune au *Monde* la semaine dernière.

En 2019, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances s'était déjà penché sur la question d'une réduction éventuelle du panier de soins pris en charge par l'AME. Il soulignait que le retrait de certaines prestations pourrait s'avérer problématique sur le plan sanitaire et conduire in fine à des reports sur les soins hospitaliers plus onéreux. Le principe d'une aide médicale d'urgence reviendrait à attendre que des pathologies se dégradent pour ne les soigner que lorsqu'elles deviendraient dangereuses pour le patient avec le risque d'augmenter finalement le coût des soins.

L'idée selon laquelle l'AME provoquerait une migration pour soins avait, de son côté, été démontée par une enquête de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé réalisée en 2019 sur un échantillon de 1223 personnes étrangères en situation irrégulière. Celle-ci montrait que seuls 51 % des personnes qui y sont éligibles bénéficiaient de cette aide, suggérant que la plupart des migrants ont peu connaissance de l'AME et n'ont pas tous la capacité à se saisir d'un dispositif complexe. Les personnes ayant besoin de soins réguliers, comme les personnes souffrant de maladies chroniques, apparaissent fréquemment non couvertes. Le taux de non-recours pourrait être encore plus élevé selon Médecins du Monde qui assurait dans un rapport publié en octobre que 86,5 % des patients éligibles à l'AME reçus dans les centres de l'ONG en 2022 n'étaient pas couverts par le dispositif.

Tout cela démontre que cette suppression de dispositif est une pure incantation de la droite. On est là sur une marotte qui rapproche la droite de l'extrême droite sur des poncifs qui font lier l'immigration au surcoût pour le système de santé et le faire peser sur les politiques publiques.

Par ce vœu que nous portons aujourd'hui et qui est nécessaire dans le débat public que nous avons, nous appelons surtout à un sursaut de la part de la droite républicaine et de la majorité relative gouvernementale pour permettre le rétablissement de l'AME lors de l'examen du texte par l'Assemblée nationale. Persévérer dans cette voie serait basculer vers le populisme et la xénophobie qui caractérisent l'extrême droite.

Aussi, par notre vœu, le groupe Paris en commun demande que tous les parlementaires de Paris se positionnent publiquement pour la restauration de l'AME.

Nous demandons également à tous les élus du Conseil de Paris de prendre publiquement position pour la restauration de l'AME et au gouvernement de revenir immédiatement sur cette mesure lors du passage du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Est-ce qu'il y a des inscrits ? Je passerai ensuite la parole à Zoubir GHANEM. Qui s'inscrit sur ce projet de vœu ? Patrick VIRY, Catherine CHEVALIER, Cédric VILLANI.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire.

Je vais me permettre d'apporter peut-être un peu de nuances et de discernement aux propos de mon collègue parce qu'à la lecture de son vœu, je pense qu'il y a matière à le faire et a fortiori après l'avoir écouté. Un peu de nuances et un peu de discernement peut-être aussi en réagissant à la première ligne du vœu qui n'a pas été lue. Je le souligne un peu avec ironie. Quand vous dites qu'il faut considérer les valeurs de « l'État français, la liberté, l'égalité, la fraternité », « l'État français », jusqu'à preuve du contraire, c'est Vichy et cela n'a rien à voir avec la République. Donc je ne ferai pas allusion à des gens venus plutôt de votre bord qui l'ont rejoint, ce n'est pas le but, mais un peu d'attention dans les termes utilisés.

Ce que j'ai trouvé à la lecture de ce vœu, c'était qu'il y avait un peu la même confusion que sur sa phrase d'accroche. Il y a beaucoup de sincérité. Je pense que, dans beaucoup de choses que vous avez dites, ce sont des convictions profondes. Mais comme vous avez cherché à faire feu de tout bois, vous avez assemblé des choses de façon pas toujours très logique et pas très heureuse, et honnêtement, cela perd en crédibilité. Cela étant, votre opinion, comme celles de nombreux autres, est tout à fait légitime et cette multiplicité d'opinions par principe apporte de la nuance. Ce qui m'a frappé au final à la lecture de votre vœu est l'absence totale de nuance dans votre proposition.

Je passe sur le fait que cela n'a rien à voir avec les affaires qui concernent l'arrondissement. Vous allez me dire que si parce qu'il y a des gens qui pourraient avoir l'AME dans l'arrondissement, se faire opérer dans un hôpital du 14^e, etc., un argument tiré par les cheveux, mais en tout cas qui ne serait pas ni l'esprit ni la lettre du règlement. Mais passons.

Ce qui me frappe est l'injonction que vous donnez à des élus, dont certains ont déjà pris position publiquement puisqu'ils sont parlementaires, non pas d'exposer un avis, pas même de se prononcer pour ou contre, mais de se prononcer pour. Vous mettez le pistolet sur la tempe de gens. Quand on est dans la rue au café du commerce, pourquoi pas ? Quand on est élu, on s'abstient de ce genre de déclaration.

Je ne sais pas si vous avez des comptes à régler avec vos collègues, mais en tout cas, ce ne sont pas des manières. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Catherine CHEVALIER, puis Cédric VILLANI. Zoubir GHANEM donnera la position de l'exécutif du 14^e arrondissement.

M^{me} CHEVALIER

Merci, Madame la Maire. Je prendrais brièvement la parole.

On soutient complètement cette volonté de garder l'Aide Médicale d'État, et d'ailleurs le mot État est dans l'intitulé de l'aide médicale.

Qu'est-ce qui va se passer si la chambre des députés nous transforme l'Aide Médicale d'État en aide médicale d'urgence ? Bien évidemment, cela signifiera une difficulté d'accès aux soins. Cela signifiera soigner dans l'urgence, et soigner dans l'urgence quand il y a des personnes à la rue ou des personnes qui ont de grandes difficultés à vivre et à survivre, je pense que ce n'est pas du tout ce qu'on souhaite.

Je ne pense pas que ce soit un débat forcément politicien, je pense que c'est vraiment un débat humanitaire et qu'on se doit d'avoir ce débat humanitaire. On ne peut pas passer à côté de cette humanité. On ne peut pas balayer d'un revers de main. Au Sénat, je n'ai pas vu quels étaient tous les sénateurs qui avaient proposé cette suppression. Mais en tout cas, je pense qu'il ne faut pas se rapprocher des idées d'une « droite extrême ». La droite a vocation à être une droite. Essayons de ne pas être dans l'extrême. Je ne pense pas qu'en défendant ce vœu, on se positionne dans l'extrême, on se pose juste dans l'humanité. Merci.

M^{me} PETIT

Cédric VILLANI.

M. VILLANI

Merci, Madame la Maire. Je vais abonder dans le sens de ce que vient de dire Catherine CHEVALIER, il ne s'agit pas quand on parle ici d'AME simplement d'un débat technique ou d'un débat budgétaire habituel, on touche à un sujet qui est constitutif de notre humanité et je pèse mes mots.

Je commencerai par une anecdote dans un ouvrage qui a eu un certain impact. L'accompagnateur de montagnes et géographe Éric Julien raconte comment en 1985, faisant un trekking dans la Sierra Nevada de Santa Marta, il s'est retrouvé atteint d'un œdème pulmonaire. Passaient par là quelques représentants du peuple Kogi qui ne se sont pas demandé : « Est-ce que l'on a budgété quelque chose pour sauver ce brave homme ? » De toute façon, la société Kogi ne connaît pas l'argent. Ils se sont dit : « On a là un être humain qui est en souffrance et c'est notre devoir d'être humain, bien évidemment, de l'aider ! » On est là sur quelque chose qui fait partie de notre humanité. On voit un être humain devant nous en détresse, que la détresse soit petite ou grande, c'est notre devoir de l'aider.

L'AME est la façon institutionnalisée qu'il y a dans notre État avec toutes ces constructions et ces comités de prendre part à cela... et de bien modeste façon si vous y réfléchissez. On parle d'un milliard et quelques. Si vous rapportez le milliard et quelques budgétés par an de l'AME à la population française, cela représente 1,5 € par Français et par mois. Si c'est le prix à payer pour pouvoir dire qu'on tient compte des enjeux et des souffrances des êtres humains qui sont ici parmi nous, attirés parfois par tel ou tel employeur sans scrupule, ce n'est pas cher payé !

Cependant, hélas, on voit que cette question de l'AME est une marotte qui revient régulièrement et qui permet à certains de mettre ce sujet sur la table et de parler sans arrêt de ce 0,5 % du budget des soins en France, de ce milliard qui n'est que 1/2500e du PIB français, au lieu de parler des gros sujets, notamment les 100 à 200 milliards par an qu'il faut trouver pour la transition écologique et ce genre de chose bien plus douloureux politiquement à porter.

Vous aurez compris que je m'associe sans réserve à ce vœu porté par notre ami GUENANEN.

M^{me} PETIT

Zoubir GHANEM.

M. GHANEM

Je vais commencer par lire quelques extraits du serment d'Hippocrate : *« Au moment d'être admis à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque. »*

À travers ces extraits, on voit bien dans quelle situation inconfortable la droite qui vote avec l'extrême droite et le gouvernement mettent les médecins, mais également tout le monde hospitalier. Les soignants qui ont été applaudis hier seront contraints de parjurer ce serment. Vous parliez tout à l'heure d'un pistolet sur la tempe, je pense que c'est exactement ce qui est en train de se passer vis-à-vis des médecins et du monde hospitalier. Certains ont d'ailleurs rappelé qu'ils n'appliqueraient pas cette suppression et font le choix courageux de dire « non ». Nous disons « non » également. Non à ces discriminations.

D'ailleurs, le mot discrimination vient du latin « discriminis », ce qui signifie séparation. À l'heure où le gouvernement a voté une loi séparatisme, ici, dans une nouvelle loi immigration, le gouvernement souhaite une nouvelle fois séparer les habitants de notre pays. Ne pas soigner des hommes et des femmes au motif de l'absence de papiers sont traités de manière moins favorable des femmes et des hommes. Il s'agit donc d'une discrimination évidente.

Non à ces clichés. Les sans-papiers qui bénéficient de l'AME sont en majorité des travailleurs... Certes, des travailleurs sans-papiers, mais des femmes et des hommes qui sont indispensables au fonctionnement de notre société. Ces femmes et ces hommes travaillent, payent des impôts, contribuent à l'économie de notre pays et le font avec dignité et courage. Ce sont des enfants qui fréquentent nos écoles aussi. Il ne faut pas oublier qu'il y a également les enfants.

Répéter ce cliché du sans-papiers profiteur et pour qui la vie serait belle est tout simplement abject et ignoble.

Non à cette hypocrisie également ! La crise sanitaire nous a montré l'état de notre système de santé. Face à la pénurie de médecins, notre pays fait appel à des médecins étrangers. Laissez-moi vous donner quelques chiffres. Selon des chiffres de 2020 de l'OCDE, la France comptait un peu plus de 26 000 médecins formés dans des pays étrangers hors Union européenne, soit 11,5 % des effectifs totaux. De son côté, le Conseil national de l'Ordre des médecins indiquait que le nombre de médecins diplômés à

l'étranger hors Union européenne - il faut bien entendre qu'il s'agit évidemment de médecins venant du Maghreb et d'Afrique subsaharienne en grande majorité - avait été multiplié par plus de trois entre 2007 et 2022. Il est donc hypocrite de proposer la suppression de l'AME, car lorsque l'extrême droite ou la droite aidée par le gouvernement vote pour la suppression de cette aide, c'est une manière de nier que les étrangers, avec ou sans papiers, contribuent au rayonnement de notre pays.

Ces sans-papiers d'hier sont les Français de demain, car ils vivent en France, aiment la France, acceptent les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, mais aussi de solidarité de notre pays. Ils se sentent ici chez eux. Ce n'est pas parce que ceux qui ont voté cette suppression sont hypocrites qu'il faut contraindre les médecins à ne pas respecter le serment d'Hippocrate. À travers cette réponse, je souligne que le groupe vote évidemment pour ce vœu.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Zoubir, d'avoir exprimé la position de la majorité municipale du 14^e arrondissement. Merci aussi à Catherine CHEVALIER et à Cédric VILLANI de s'être exprimés.

Je pense que l'Aide Médicale d'État est aussi le petit bout de l'iceberg par rapport à cette loi immigration qu'ont voulu mettre sur la table le Président de la République, son gouvernement et sa majorité parlementaire. L'ensemble de cette loi est une régression absolument considérable par rapport aux droits humains, y compris d'ailleurs ce que la France essaye de porter en termes de droits de l'homme, de la femme et des enfants.

L'Aide Médicale d'État fait partie du débat public. Alors oui, elle a un rapport total et complet en fait, Monsieur VIRY, au fait qu'on est élu d'abord de la République et ensuite par rapport à notre arrondissement et à notre ville qui est Paris. En effet, ici, dans le 14^e arrondissement, depuis 2001, on essaye de répondre aux femmes, aux hommes et aux enfants qui se présentent sur notre territoire par choix ou par non-choix, mais parce qu'ils ne peuvent plus vivre dans leur pays de naissance. Ici, on milite et l'on défend le fait que ces personnes aient droit à un statut et droit aussi aux droits élémentaires que l'on doit pour des êtres humains. Cela a été très bien rappelé par l'ensemble des orateurs et oratrices et c'est ce que nous défendons. La santé fait partie de ces droits élémentaires et fondamentaux de l'homme et de l'humanité.

La suppression de l'Aide Médicale d'État est de ce point de vue très grave. Mais c'est quelque chose qui revient très souvent d'ailleurs parce qu'on essaye aussi de corréliser cela au droit au transport à la Région. Valérie Pécresse ressort souvent l'Aide Médicale d'État sur un certain nombre de dispositifs publics ou régionaux. On fait partie au sein de cette majorité de celles et ceux qui pensent qu'une énième loi sur l'immigration veut faire penser aux citoyennes et aux citoyens que l'immigration est un problème, que l'immigration ce sont des personnes qui vont couler le budget de l'État, l'identité française, etc. Ce sont parfois les mots que nous entendons. C'est faux et on le sait. Mais on agite cela et par ce biais, le gouvernement et le Président de la République peuvent essayer de trouver des majorités de circonstances qui sont très dangereuses avec les enjeux de la démocratie, de la République et des droits de l'homme.

Il faut aussi rappeler que, comme à son habitude, ce Président de la République et ce gouvernement ne sont pas à l'écoute de ce que disent les professionnels de santé, les sociologues, les historiens, les citoyennes et les citoyens sur le fait que cette suppression de l'Aide Médicale d'État représente un danger pour les personnes concernées. C'est également un chiffon qui est agité parce que les dépenses publiques de santé se feront de toute façon. Tous les directeurs et toutes les directrices d'hôpitaux publics, tous les médecins et les directeurs de services dans les hôpitaux, des directeurs de services

d'urgence disent qu'en fait, en France, dans l'hôpital public, on accueillera et l'on soignera les personnes qui en ont besoin et cela a été très bien rappelé par Zoubir GHANEM.

Mais on peut surfer de manière très dangereuse sur ces sujets. C'est un peu ce qui se passe en mer Méditerranée. Si un bateau et un marin se trouvent en danger, on ira à son secours. S'il s'agit d'un bateau de SOS Méditerranée, par contre, on ne répondra pas présent. En tout cas, c'est trop souvent la position de la France.

On défend absolument le contraire. Le rapport commandé par la Première ministre avec deux co-rapporteurs prend une position d'ailleurs contraire à ce qui a été, pour l'instant, voté au Sénat. Si dans les conseils municipaux, si dans les assemblées délibératives, dans les conseils régionaux, dans les conseils départementaux, on montre qu'il y a beaucoup plus de personnes et d'élus de la République qui sont pour le maintien de l'Aide Médicale d'État, contrairement à la majorité des groupes au Sénat ou à la majorité à l'Assemblée nationale, je pense que c'est quelque chose qui nous honore plutôt que de se cacher derrière des arguments de gestion ou de non-intérêt local.

En tout cas, je vous remercie beaucoup pour vos interventions et je vous propose de passer au vote sur ce vœu.

DÉLIBÉRATION N°14/23/297

– **V14 2023 23 Vœu présenté par Valentin GUENANEN et les élu-e-s du Groupe Paris en Commun relatif au maintien de l'Aide Médicale d'État**

Article unique : Le vœu est adopté.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	5 (dont 1 procuration)

– **V14 2023 24 Vœu présenté par Valentin GUENANEN et les élu-e-s du Groupe Paris en Commun relatif à la fermeture du cinéma le Bretagne**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Valentin GUENANEN sur le projet de vœu sur le cinéma le Bretagne.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

Le troisième plus grand cinéma de Paris a fermé ses portes ce mercredi 15 novembre. Cette immense salle de 850 places avait largement contribué à faire de Montparnasse un quartier de cinéphiles à partir des années 60.

Si ce cinéma a son adresse administrative dans le 6e arrondissement, il faut regarder quelques années en arrière pour comprendre qu'il s'inscrit dans un quartier qui englobe nos deux arrondissements et que son histoire est indissociable de celle du 14e. En 1933, Joseph Rytman commence par acheter le Miramar à Alésia qui après avoir été le théâtre de Montrouge avait déjà été transformé en cinéma. En 1938, il acquiert le Miramar à Montparnasse, puis le Bienvenüe, et enfin, le Bretagne est inauguré en grande pompe le 27 septembre 1961. Le Bretagne était ce qu'on appelle un cinéma d'exclusivité où il ne projetait que des films nouveaux, et à l'époque, c'était rare dans les cinémas de Paris.

Joseph Rytman travailla dans les cinémas du 14e arrondissement et du 6e arrondissement jusqu'à sa mort en 1983. Sa filleule lui succéda et fin 2019, elle céda le cinéma Le Bretagne au groupe Pathé et donc à Monsieur Seydoux. En 2012, le Bienvenue Montparnasse devient le théâtre du Grand Point Virgule, le Miramar est annexé au Gaumont-Parnasse, le Mistral près d'Alésia est fermé en 2016 et les spectateurs vont désormais juste en face au très moderne Pathé à Alésia. Jusqu'au bout, le Bretagne aura conservé son identité, rappelant l'importance historique du cinéma dans le quartier Montparnasse à cheval sur le 14e et 6e arrondissement. S'il ferme aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'il est passé de mode, c'est parce qu'il n'est pas assez rentable. En 2023, 20 000 spectateurs ont poussé la porte du Bretagne contre un total de 700 000 attendus donc pour l'ensemble des trois autres cinémas juste à côté, le Pathé Parnasse, le Miramar et le Montparnasse.

Que va devenir le Bretagne ? C'est le sujet qui nous intéresse ce soir. La possibilité de le reconvertir en théâtre a été étudiée par le propriétaire, mais cela semble trop compliqué, car il manque de place pour créer des loges et des zones de stockage pour les décors. Le propriétaire actuel ne souhaite pas maintenir un cinéma au regard de l'offre déjà disponible dans le quartier et dont il est déjà propriétaire. Nous avons appris hier qu'une promesse de vente a été signée entre Pathé et un acquéreur pour une activité commerciale selon nos informations, même si cela n'a pas encore été annoncé dans la presse. Aussi, nous souhaitons modifier les attendus du vœu par le dépôt d'un amendement en séance.

Nous émettons le vœu que le nouveau propriétaire du cinéma le Bretagne s'engage à conserver une offre culturelle au sein de ce site emblématique de la vie et du dynamisme artistiques du quartier Montparnasse. Il nous semble extrêmement important de nous positionner, même si l'adresse administrative du cinéma est de l'autre côté de la rue, à 10 mètres de notre arrondissement, sur un sujet culturel, surtout lorsque cela concerne la fermeture d'un cinéma. Il n'est pas possible que le 7e arrondissement s'arrête pour des questions administratives à cinq mètres de notre arrondissement, surtout lorsqu'il y est lié historiquement depuis plus de 50 ans.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci pour cette présentation.

Alors, il y a une demande de prise de parole du public. Julie CABOT répondra pour l'exécutif.

Public

C'était un peu pour corriger quelques petites choses suite à l'intervention.

Il se trouve qu'il y a une vingtaine d'années, la Ville de Paris m'avait chargé de faire une étude d'urbanisme sur tout le secteur Montparnasse. À ce titre, je m'étais fait une obligation de rencontrer l'ensemble des commerçants et des personnes qui travaillaient autour de la place Montparnasse et jusqu'à la gare.

Le 12 septembre 2001, c'est-à-dire le lendemain des Twin Towers, j'avais rendez-vous avec une femme qui n'a pas été nommée ici, Benjamine Radwanski, qui est décédée il n'y a pas très longtemps, qui était la fille de Rytmann et qui dirigeait l'ensemble des sites, puisqu'il y avait sept cinémas. Cette femme était absolument incroyable. Ce n'est pas seulement un cinéma qui part. On est monté dans son bureau qui était au premier étage, au-dessus du cinéma le Bretagne. C'est la fenêtre à gauche quand vous regardez le cinéma. Dans ce bureau, je trouve le même bureau qu'en 1920, parce qu'en fait son père a construit aussi les cinémas. Elle me racontait comment elle avait connu Méliès et toute sa passion pour tout cela. On était là en face de l'autre et rien n'avait changé, il y avait ses poupées d'enfants, c'était incroyable. Et à un moment, il y a eu un bruit assourdissant. Je vous rappelle que le 12 septembre, tout le monde redoutait qu'il y ait des attaques sur les tours dans le monde entier. On a commencé à se regarder, à trembler, et l'on s'est dit qu'il y avait un problème. En fait, c'était le tournage d'un James Bond qui n'avait pas été annulé, et deux avions sont passés en rase-mottes de part et d'autre de la Tour Montparnasse.

Tout cela pour dire que c'était une femme absolument adorable et je pense qu'il fallait aussi lui rendre hommage parce qu'elle s'est battue jusqu'au bout pour essayer de sauver le patrimoine des cinémas du 14e. Il ne faut pas oublier que le cinéma est né presque à ses pieds.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour cette intervention. Qui s'inscrit sur cette délibération ? Cédric VILLANI et Julie CABOT.

M. VILLANI

Merci, Madame la Maire. L'intervention précédente nous a rappelé qu'on est là sur des questions qui ont trait à l'âme de Paris, des Parisiens, des Parisiennes, sur un sujet culturel extrêmement fort.

Paris, aux yeux du monde entier, est la ville du cinéma et vous ne trouverez nulle part ailleurs une concentration aussi forte en cinéma.

J'ai eu l'occasion de travailler sur des actions culturelles et éducatives avec un certain nombre d'exploitants de salles de cinéma indépendants, en particulier le Grand Action pour des ciné-clubs, et j'admire la ténacité, la volonté, l'énergie et le dévouement des personnes qui sont toujours aux manettes de cela.

Quand j'ai été au courant qu'il y avait ce point délicat sur le cinéma le Bretagne, je me suis informé auprès du réseau versé dans le cinéma avec lequel j'avais pu travailler, et le son de cloche qui est revenu de façon incontestable était un scepticisme mêlé de réelles inquiétudes sur le sort de ce qui a été un cinéma emblématique et qui s'apprête à prendre le sort de beaucoup d'autres cinémas dans un contexte où après la crise Covid en particulier, sous l'effet des offres numériques aussi et de bien d'autres sujets, les cinémas sont en difficulté de plus en plus grande.

On ne savait pas que cette promesse de vente avait été signée. Il y a une vingtaine d'années, il y avait déjà sous la gestion Pathé Gaumont une affaire de fermeture de cinéma qui avait fait grand bruit avec des associations qui s'étaient montées, il s'agissait du Gaumont-Gobelins-Rodin fermé en 2003 et cela s'inscrivait après dans les luttes d'associations qui s'appelaient « Sauvons le grand écran » dans le cadre d'autres grands cinémas à Paris. On est là sur des enjeux dont le milieu associatif et culturel n'a pas oublié que cela fait très longtemps que les intérêts culturels se font, hélas, dominer par les intérêts commerciaux.

Je n'ai pas de solution miracle à vous apporter, mais je suis heureux que ce vœu tente au moins, compte tenu de l'existant, de rappeler la finalité et l'importance de la vocation culturelle à ce lieu emblématique de Paris.

M^{me} PETIT

Merci.

M. GUENANEN

L'amendement qui a été proposé est de remplacer les attendus au regard de la nouvelle information que l'on a eue hier en fin de journée après avoir échangé avec Carine Roland.

On change les attendus et on les remplace par : « que le nouveau propriétaire du Cinéma Le Bretagne s'engage à conserver une offre culturelle au sein de ce site emblématique de la vie et du dynamisme artistiques du quartier Montparnasse. »

M^{me} CABOT

Merci, je ne vais pas rajouter grand-chose. Bien évidemment, on va voter ce vœu. On ne peut que regretter qu'un établissement culturel de plus disparaisse du quartier Montparnasse.

Je pense qu'il est important d'exprimer le vœu que le repreneur prenne en compte l'histoire riche qui vient d'être rappelée à différentes entreprises de cet établissement et en garde la trace dans le bâtiment par, on l'espère, une programmation culturelle, quelle que soit la destination finale de ces locaux.

Malheureusement, il s'agit de la vente d'un établissement privé, donc on ne peut pas faire tellement plus à ce stade, mais en tout cas merci. Merci beaucoup à Monsieur pour son témoignage qui était un beau moment émouvant qui nous a replongés aussi de manière plus incarnée dans l'histoire de ce lieu.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup. Je propose de passer au vote sur ce vœu. Nous allons d'abord voter l'amendement. Il est adopté.

Je passe au vote le vœu ainsi amendé.

DÉLIBÉRATION N°14/23/298

– **V14 2023 24 Vœu amendé présenté par Valentin GUENANEN et les élu·e·s du Groupe Paris en Commun relatif à la fermeture du cinéma le Bretagne**

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2023 25 Vœu présenté par Didier ANTONELLI et les élu·e·s du Groupe Paris en Commun relatif à la mise en place d'un Pass Navigo « classe scolaire »**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Didier Antonelli sur le dernier vœu, et ensuite, nous aurons une dernière petite délibération.

Merci Madame la Maire.

M. ANTONELLI

Comme vous le savez tous, les tickets cartons et donc les carnets de tickets ne sont plus disponibles depuis le 21 septembre à la vente. Évidemment, nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision puisqu'écologiquement, c'est quand même extrêmement positif. Il y avait des millions de tickets, donc des tonnes de cartons alors que nous pouvons grâce au digital faire autrement. Donc c'est une mesure que nous partageons. Pourtant, cette mesure entraîne comme toute nouveauté quelques problèmes au niveau notamment des voyages et des déplacements groupés des sorties scolaires.

En effet, les essais ont été faits par des enseignants dans de nombreuses écoles du 14^e. Les parents d'élèves et les enseignants ont remonté cette problématique lors des conseils d'école. Les problèmes engendrés par la disparition des tickets cartons sont nombreux. Il faut donc que les enfants apportent leurs cartes Navigo quand ils en ont une. Ils ne sont pas tous pourvus de cet outil. C'est donc le professeur qui doit prendre en charge toutes ces cartes, faire passer les enfants un par un, les conserver, les rendre... Évidemment, tout ceci engendre soit des pertes, soit des oublis, soit des problématiques.

Nous savons que la caisse des écoles du 14^e possède encore des tickets cartons et pallie les difficultés.

Nous savons que, pour l'instant, il ne s'agit que d'expérimentations, mais elles se révèlent toutes négatives et du côté de la RATP et du côté de sa présidente, la présidente du STIF, il n'y a pas pour l'instant de solution proposée, voire apportée, mise en délibération avec les problématiques liées à cette nouveauté.

Ce vœu consiste donc à demander à la maire de Paris d'interpeller une nouvelle fois la présidente du STIF, Valérie Péresse, puisque la Maire de Paris, Anne Hidalgo, a déjà fait un courrier auprès de Valérie Péresse sur ce sujet. Il n'y a pas de réponse, il n'y a pas de solution proposée. Ce vœu est un élément un peu de rappel à l'ordre parce que, bientôt, les tickets cartons ne pourront plus du tout être utilisés et il faudrait trouver une solution.

Sans vous lire tous les considérants, je vous propose donc de voter un vœu qui demande que la Région Île-de-France et la RATP mettent pour les écoles de la région des cartes collectives classes, que ce dispositif ne soit validé qu'une fois par trajet pour l'ensemble de la classe en déplacement, que ce titre de transport digital soit activé à la demande du directeur de l'école dans le cadre des projets éducatifs et que ce dispositif s'inspire de la carte classe délivrée dans les bibliothèques de la Ville de Paris qui fonctionne extrêmement bien.

Je vous remercie de délibérer sur ce vœu.

M^{me} PETIT

Merci, Didier, pour la présentation de ce vœu. Monsieur VIRY et Guillaume DURAND s'inscrivent. Je passerai ensuite la parole aussi à Amine BOUABBAS. Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. Ce vœu nous paraît très intéressant. Très sincèrement, on ne connaissait pas le sujet, on l'a découvert grâce à Monsieur ANTONELLI et l'on trouve l'idée très bonne.

Parce qu'elle est très bonne et parce que je pense que vous n'avez pas besoin de cela pour réussir et faire prospérer votre projet, on se dit qu'écouter dès le premier considérant que vous n'avez pas lu la présidente de la Région Île-de-France au prétexte qu'elle dégraderait le service n'est pas nécessaire. Vous pourriez trouver mille exemples d'amélioration. Je serais d'accord avec vous pour trouver certainement presque autant d'exemples de détérioration. Admettons. Mais si vous enleviez ça, cela nous ferait vraiment très volontiers voter avec vous ce vœu. Sinon, on s'abstiendra quand même pour la forme. Merci.

M^{me} PETIT

Vous voudriez enlever le premier considérant. OK. Je passe la parole à Guillaume DURAND et Amine BOUABBAS.

M. BOUABBAS

J'ai juste une observation. Après, je laisserais Guillaume Durand compléter. Par rapport aux considérants, parce que c'est ce qu'on a reçu comme version dans nos ordinateurs, je voulais juste nuancer un petit peu le constat et rappeler aussi deux ou trois éléments. Même si évidemment la perspective est extrêmement inquiétante, puisque, comme cela a été dit, on n'a aucun retour de la présidente de Région et d'Île-de-France Mobilité par rapport à la disparition prochaine des tickets cartons.

Chaque année, la Ville acquitte à peu près 800 000 € par an d'achats de titres de transport pour les sorties scolaires et périscolaires depuis de nombreuses années. Avec l'augmentation des prix des tickets de métro, cette année, la Ville a financé pour 2023-2024 plus de 1 M€ d'achat de tickets aussi.

Il peut y avoir ici ou là des difficultés qu'on ne peut pas nier, mais en l'occurrence, c'est la circonscription des affaires scolaires qui s'occupe de fournir les tickets pour les sorties scolaires et périscolaires. Quand il y a des demandes, les tickets sont fournis et il y en a encore beaucoup et heureusement. La Ville a quand même pris de l'avance parce qu'elle se doutait qu'on aurait un problème à un moment donné.

Je voudrais quand même fortement nuancer. Aujourd'hui, dans la très grande majorité des cas, les sorties scolaires qui sont organisées ont lieu et c'est quand même extrêmement bien.

Comme Guillaume rappellera après, la Ville rembourse aussi l'abonnement pour les mineurs. D'ailleurs, les associations s'organisent avec les écoles parce qu'effectivement, il y a des familles qui peuvent être éloignées du numérique. Il y a des écoles où des ateliers sont faits devant un écran pour aider certaines familles, avec Florimont par exemple, pour que le maximum de familles prenne aussi cet abonnement. Vous savez qu'il faut malheureusement avancer 300 € puis se faire rembourser, c'est une exigence de la Région. Mais il y a des aides qui existent et les écoles s'organisent. Je voulais juste nuancer ces éléments.

Après, je pense que c'est bien d'interpeller la Région par un vœu. C'est important.

Ceci dit, je pense qu'il y a quelques amendements qu'il faudrait faire par rapport notamment au considérant que j'ai évoqué.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Guillaume DURAND.

M. DURAND

Merci beaucoup.

Tout d'abord, je m'étonne que le groupe 100 % 14e découvre le sujet puisqu'il a été évoqué déjà en Conseil de Paris et puisque Marie-Claire CARRÈRE-GÉE est administratrice d'Île-de-France Mobilité où un certain nombre d'amendements ont été déposés sur le sujet. La communication ne se passe peut-être plus très bien au sein de votre groupe du fait de la forte activité de votre présidente.

En ce qui concerne ce vœu, je vous remercie d'évoquer le sujet à nouveau. Nous allons avoir un amendement dont j'excuse la longueur par avance, mais qui va nous permettre de remodeler, recontextualiser, renuancer le vœu afin que nous puissions le voter toutes et tous collectivement au sein de la majorité.

Il y a 10 points à voir. Tout d'abord, je vous propose d'ajouter un deuxième considérant après votre premier puisque vous évoquez le fait que la présidente d'Île-de-France ne cesse de dégrader les transports en commun du quotidien, ce que nous partageons. Nous souhaitons souligner les nouvelles annonces qui ont été faites sur la dégradation supplémentaire qui a lieu pendant les Jeux olympiques avec une tarification exceptionnelle et donc d'ajouter le considérant suivant : « Considérant à ce sujet l'annonce de tarifs exceptionnellement élevés pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques pour le ticket de métro à l'unité, le pass journalier et le pass hebdomadaire. »

Deuxième point, vous évoquez la suppression des carnets de tickets+. Il y avait une petite faute de conjugaison donc nous allons repasser « seront » par « sont ». C'était un deuxième point très technique.

Troisième point, vous évoquez la RATP et son président Jean Castex, mais nous avons bien vérifié que c'est bien Île-de-France Mobilité qui peut avoir la main sur ces questions de tarification spéciale. On propose de remplacer le considérant concernant RATP et Jean Castex par le considérant suivant : « Considérant qu'Île-de-France Mobilité et sa présidente, Valérie Pécresse, ont proposé des alternatives limitées ne permettant pas de solutionner toutes les situations, notamment celles des sorties scolaires. »

Nous gardons le quatrième considérant et nous ajoutons un certain nombre de considérants pour rappeler ce que mon collègue Amine BOUABBAS évoquait sur l'action de la Ville qui a dû pallier depuis quelques années cette difficulté.

Il s'agit des quatre considérants suivants : « Considérant la mise en place dès la rentrée 2020 des dispositifs de remboursement des abonnements de transport par la Ville pour les moins de 18 ans, mesure extrêmement importante et impactante ; considérant les dépenses faites par la Ville pour fournir des titres de transport pour les sorties scolaires et périscolaires pour un montant moyen de 800 000 € par an depuis de nombreuses années, montant réévalué cette année à plus de 1 M€ pour 2023-2024, cette réévaluation étant due à l'augmentation du ticket de métro ; considérant que l'existence de ces deux dispositifs conduit pour certains enfants à ce que la Ville paye deux fois un titre de transport. » Je reviens là-dessus et j'insiste : puisque nous remboursons le Pass Navigo pour les

enfants qui les ont pris et qu'en plus, nous fournissons des tickets de transport, cela revient pour la Ville à payer des trajets plusieurs fois pour des montants qui sont extrêmement importants et c'est là le cœur du sujet du travail que nous devons avoir avec la Région.

Le quatrième ajout est le suivant : « Considérant la possibilité offerte aux parents de partager en début d'année l'attestation Imaginaire de leur enfant, ce qui permet d'éviter aux enfants d'avoir à prendre leur carte lors des sorties avec les aléas que cela comporte (perte, oubli). » Cela reprend ce que vous évoquiez plus bas, mais rappelle la possibilité qu'offre la DASCOS aux parents de partager l'attestation Imaginaire, ce qui leur permet de ne pas transporter leur pass.

De ce fait, nous vous proposons de supprimer le considérant qui explique que les enseignants demandent aux enfants d'apporter un titre de transport individuel, puisque finalement, ce sont des cas assez rares et nous rajouterons un considérant plus tard pour dire que cela arrive de temps en temps.

Nous vous proposons de remplacer le considérant évoquant la suppression des tickets de métro en carton.

Vous évoquiez les difficultés à rentrer dans nos écoles. Nous préférons dire « considérant les difficultés à rentrer dans certaines écoles depuis la suppression des tickets de métro en carton » afin de mieux nuancer et recontextualiser.

Comme un considérant précédent évoquait le remboursement du Pass Navigo pour les jeunes, nous vous proposons de supprimer le considérant qui l'évoque de votre part.

Puis nous vous proposons une reformulation des quatre considérants allant des aléas liés à l'organisation des sorties scolaires à celui de l'annulation de certaines visites pédagogiques faute de cartes collectives afin de condenser et de mieux nuancer avec le considérant suivant : « Considérant que de ce fait et parce qu'il existe encore des situations où les enseignants doivent demander aux enfants d'apporter un titre individuel de transport, certains déplacements culturels ou sportifs sont rendus difficiles ce qui conduit, en de rares cas, certains enseignants du premier cycle à renoncer à certaines visites pédagogiques faute de facilitation de dispositifs de paiement plus adaptés. » C'est à notre sens plus conforme à la réalité.

Vous aviez évoqué les demandes d'Anne Hidalgo, mais nous souhaitons rappeler aussi l'action des élus écologistes que ce soit au CA d'IDFM ou de la Ville de Paris avec les deux considérants suivants ajoutés : « Considérant les deux amendements posés par les élus écologistes et communistes parisiens, David Belliard, Jean-Baptiste Pegeon et Jacques Baudrier au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité en février puis en juillet 2022 pour la gratuité des transports des groupes scolaires et rejetés par la majorité d'Île-de-France Mobilité... » J'insiste sur ce rejet, il n'y a pas eu de travail là-dessus. Nous ajouterions : « Et considérant les nombreux échanges entre la Ville et Île-de-France Mobilité à ce sujet et notamment le courrier envoyé par Patrick Bloche en octobre 2023 demandant un droit de passage pour les groupes scolaires avec une possibilité de financement par la Ville. » La Ville s'est déjà positionnée avec d'ailleurs une solution qui est peut-être un peu différente, mais toutes les solutions seront bonnes pour régler le problème.

Dernier point, nous vous proposons de modifier les attendus du vœu en remplaçant le premier tiret et en ne mentionnant pas la Région Île-de-France et la RATP, mais directement Île-de-France Mobilité avec le premier tiret qui deviendrait « qu'Île-de-France Mobilité émette pour les écoles de la région des cartes collectives classes » et d'ajouter un dernier tiret afin d'insister sur la volonté de gratuité que place la Ville auprès des enfants de moins de 18 ans avec le tiret suivant « que ce dispositif puisse s'adapter à la possession ou non d'un Pass Navigo par les élèves afin que la Ville de Paris puisse assurer la gratuité des

trajets dans le cadre scolaire et périscolaire sans avoir à payer deux fois », ce « deux fois » étant le cœur du sujet.

M. ANTONELLI

Première réponse à Monsieur VIRY, franchement, après les déclarations de Valérie Pécresse ce matin et que je n'avais pas quand j'ai écrit le vœu, enlever le premier considérant me paraît totalement invraisemblable. Augmenter de façon folle le Pass Navigo, mettre un billet plus cher pour les visiteurs des Jeux olympiques cet été, c'est tout le contraire de ce qu'il faudrait faire et ce que nous ferions si nous étions là. C'est absolument impossible vu le contexte politique actuel et même sur le fond de ce vœu d'enlever le premier considérant.

Monsieur DURAND l'a dit, mais je suis quand même extrêmement étonné que vous découvriez ce problème qui est « rabâché », si je puis dire, dans tous les conseils d'école et à toutes les réunions dans les écoles où nous participons.

En ce qui concerne les changements, cela ne me pose aucun problème puisque le fond du débat n'est pas transformé. Ce qu'il faut absolument, même si c'est peut-être mieux expliqué, ce que je concède très facilement, est de trouver une solution pratique.

Effectivement, je suis peut-être allé trop vite, je ne suis pas allé sur des considérants financiers, je ne suis pas allé sur la gratuité, ce qui est extrêmement important, sur le double paiement par la Ville, etc. Il faut demander une solution pratique, et pour l'instant, rien ne vient.

On pourrait même tenter une expérimentation d'un système dans le 14e, on est prêt à le faire. Le but du vœu est de trouver une solution pratique. Je pense que c'est ce que demandaient les parents d'élèves et les enseignants. Même si vous le nuancez, les enseignants sont quand même à la peine sur la façon dont cela va se passer puisque le ticket de carton va disparaître, même s'il y a des stocks à la Ville, les machines vont être transformées et l'on ne pourra plus du tout s'en servir d'ici un an ou un an et demi, ce qui est extrêmement rapide. Il faut trouver une solution pratique.

Je suis d'accord pour toutes ces transformations. Cela ne pose aucun problème à partir du moment où le fond reste le même et où l'on demande de trouver une solution pour les enseignants et les parents d'élèves. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Didier. Catherine.

M^{me} CHEVALIER

Je ne vais rien rajouter sur les considérants.

Sur le sujet du transport, indépendamment du sujet soulevé par le groupe PEC sur le transport adapté aux scolaires, quand on entend ce que dit Madame Pécresse ce matin sur une augmentation où l'on sent vraiment que c'est véritablement pour le touriste, quand on pense qu'ils vont payer jusqu'à 70 € par semaine un pass hebdomadaire qu'on paye 35 €. N'oublions pas que les Parisiens vont être impactés aussi.

Effectivement, je pense qu'il faut le dire. Les solutions à trouver ont été énoncées. Je pense qu'il faut vraiment trouver des solutions.

Il y a certainement encore des tickets qui ont été achetés par la Ville, mais il faut que les écoles s'en emparent et j'ai entendu que les bornes vont supprimer l'accès aux tickets carton. Je ne vais pas en rajouter parce que cela a été bien complet. Merci.

M^{me} PETIT

Merci pour vos interventions. Il y a une proposition d'amendement de Patrick Viry, puis les amendements présentés par Guillaume DURAND.

Sur la proposition d'amendement de Patrick VIRY de supprimer le premier considérant, qui est pour ? Cet amendement est rejeté.

Je mets aux voix les amendements présentés par Guillaume DURAND qu'on ne va pas relire ici.

Ces amendements sont adoptés.

Je mets au vote le vœu ainsi amendé.

DÉLIBÉRATION N°14/23/299

– **V14 2023 25 Vœu amendé présenté par Didier Antonelli et les élu-e-s du Groupe Paris en Commun relatif à la mise en place d'un Pass Navigo « classe scolaire »**

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} PETIT

Nous passons au dernier point à l'ordre du jour qui est la présentation de la dernière délibération, qui est la délibération très importante de la DTEC 23, le projet de plan climat de la Ville de Paris pour les années 2024-2030. Sinda, tu as la parole.

M^{me} MATMATI

Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

Effectivement, je vous présente cette délibération DTEC 23 projet de Plan climat 2024-2030.

Ce projet est présenté une première fois avant de faire l'objet d'une consultation publique qui va permettre de recueillir une nouvelle fois les avis des citoyens et des citoyennes, ainsi que de ceux de la

Métropole du Grand Paris, de la Région et de l'État. Une nouvelle version intégrant les avis de la consultation publique et des pouvoirs publics sera présentée au printemps 2024 en vue de son adoption définitive.

À Paris où les températures moyennes dépassent déjà de 2,3° celles de l'ère préindustrielle, les événements climatiques extrêmes se multiplient. Sécheresse et vagues de chaleur s'intensifient été après été. Des épisodes de pluies torrentielles se produisent régulièrement.

À l'heure de l'emballement climatique, la réduction drastique et rapide des émissions de gaz à effet de serre à Paris pour atteindre la neutralité carbone est plus que jamais une priorité. Mais il s'agit également de tout mettre en œuvre pour adapter le territoire aux effets du changement climatique, protéger les populations des menaces que cette accélération fait peser sur leurs conditions de vie et leur santé.

Tels sont les grands enjeux que porte le projet de Plan Climat 2024-2030.

Paris mène une action climatique ambitieuse déjà depuis plus de 20 ans.

Dès 2004, à une époque où la réalité du changement climatique était encore mise en doute par certains, la Ville de Paris a posé un diagnostic clair sur sa part de responsabilité dans ce changement climatique, en réalisant un premier bilan des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques de son administration et du territoire parisien.

En 2007, avec l'adoption de son premier Plan Climat, avant toute obligation légale de le faire, Paris s'est doté d'une feuille de route claire pour lutter contre ce changement climatique. Cet outil de planification à la fois stratégique et opérationnelle permet d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur le territoire.

En 2012, la Ville de Paris a renforcé la dimension opérationnelle de son Plan Climat en adoptant des objectifs par grands secteurs (logement, transport, déchet) et en engageant l'ensemble des politiques municipales dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique. N'étant responsable directement que de 5 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, la Ville cherche à mobiliser dès ce deuxième plan climat l'ensemble des personnes qui vivent, travaillent ou passent sur le territoire pour relever le défi climatique. C'est également à cette époque que Paris commence à anticiper les effets du réchauffement sur son territoire.

À Paris, la consommation énergétique est très majoritairement issue des bâtiments. L'enjeu de sa réduction est donc lié à l'immense défi collectif de la rénovation de l'ensemble du bâti parisien. Si des gains importants ont été réalisés dans le parc social, la rénovation du parc privé résidentiel et tertiaire est clairement en retrait. C'est le défi des prochaines années. On pourrait revenir sur aussi le dispositif « écorénovons + ».

L'élaboration du Plan Climat 2024-2030 s'est engagée dans une période d'accélération brutale des manifestations du changement climatique partout sur la planète.

Ce quatrième plan sonne la mobilisation générale pour garantir l'habitabilité de Paris dans un avenir proche et engage le territoire dans une course contre la montre pour maintenir l'objectif de l'accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°.

Concernant l'adaptation, la Ville de Paris définira une trajectoire d'adaptation au changement climatique en fixant plusieurs objectifs, dont 100 % des Parisiens et Parisiennes à moins de sept minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit d'ici 2030, 40 % de végétalisation sur le territoire, 10 m² d'espace vert par habitant d'ici 2040, la diversification du mix hydrique, dont 100 % d'eau de pluie utile.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville entend faire plus vite, plus local et plus juste. Pour faire plus vite, la Ville de Paris mobilise l'ensemble de ses administrations, de ses services et des acteurs, habitants, entreprises, commerçants, associations du territoire parisien. Paris impulse un changement d'échelle sur les leviers municipaux, interroge toutes les activités qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre et planifie la sortie des énergies fossiles par une sobriété énergétique.

Pour faire plus local, les actions de lutte contre le changement climatique doivent être mises en œuvre rapidement sur l'ensemble du territoire dans tous les quartiers et les arrondissements. Pour la première fois, le Plan Climat se décline localement et s'inscrit dans une démarche de proximité, au plus près du quotidien des Parisiens et des Parisiennes. Chaque arrondissement dispose d'une feuille de route opérationnelle fixée sur la base de ses priorités, en parfaite cohérence avec les actions entreprises dans d'autres domaines, visant à faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale et écologique.

Le 14e s'illustre par une transversalité marquée sur l'ensemble des projets avec des objectifs multiples et complémentaires. Par exemple, lors de la concertation locale, les contributions ayant reçu le plus de soutien étaient l'extinction des lumières des commerçants le soir, l'abaissement des éclairages publics, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans les espaces verts. Notre mairie souhaite répondre à ces demandes amplifiées par la crise énergétique en disposant de moyens renforcés pour agir localement. L'approche locale est déclinée sur un temps long au travers des projets structurants tels que le réaménagement de la place Denfert Rochereau, les cours Oasis, les rues aux écoles pour des places agréables, moins d'automobiles, plus de piétonnalisations, mieux partager et végétaliser les espaces de vie et de rencontres.

Sur la thématique des déchets, nous souhaitons renforcer la réduction à la source des déchets par l'action de sensibilisation pour permettre une économie circulaire avec un réseau d'acteurs engagés et une dynamique locale.

Enfin, il faut faire plus juste.

Paris place la justice sociale au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique. La crise climatique est un amplificateur d'inégalité. Toutes les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas touchés de la même manière par ce changement climatique. Ainsi, les habitantes et les habitants des quartiers populaires de Paris sont les plus exposés aux vagues de chaleur, à la pollution de l'air et à la précarité énergétique, été comme hiver.

Ce triptyque plus juste, plus vite et plus local est au cœur de l'action de la Ville de Paris en matière de lutte contre le changement climatique.

Pour résumer, les cinq grands axes de ce nouveau Plan Climat 2024-2030 résolument écologiste sont : protéger les Parisiennes et les Parisiens face aux conséquences du changement climatique ; accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; préserver les ressources en tant que biens communs en accélérant la sortie des énergies fossiles ; promouvoir et accompagner une économie locale, circulaire, résiliente et bas carbone ; et agir ensemble pour le climat.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Sinda, pour cette présentation. J'avais comme inscrit le groupe 100 % 14e, Valentin GUENANEN et Catherine CHEVALIER.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

Il y a des températures qui dépassent déjà de 2,3° l'ère préindustrielle et c'est énorme. Cela pose la question de notre survie, de l'habitabilité de nos villes et de la planète. C'est ce qu'Anne Hidalgo a dit en présentant ce quatrième Plan Climat. Il va falloir agir vite et aller encore plus loin.

La politique volontariste de la gauche à Paris depuis 2001 est visible. Les émissions locales de Paris ont diminué de 36 % depuis 2004. Bertrand Delanoë puis Anne Hidalgo ont investi près de 10 milliards pour transformer notre ville, l'améliorer et la rendre plus vivable.

Oui, nous menons collectivement, avec Anne Hidalgo et l'ensemble des groupes de notre majorité, une politique sociale et écologique. Oui, nous avons fait beaucoup. Oui, il reste beaucoup à faire.

Comme l'a déjà souligné la Maire de Paris, il faut accélérer, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments. C'est l'ambition de notre majorité et nous sommes déterminés à réussir.

Depuis plus de 20 ans, les élus socialistes avec l'appui des autres groupes de la majorité agissent avec ambition et détermination dans le cadre du Plan Climat.

La première version du Plan Climat fixait dès 2007 des objectifs ambitieux : réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour 2020 et porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020. Ils ont guidé toutes les politiques publiques de la Ville de la décennie 2010 à 2020.

L'ambition de Paris pour le climat a pris une nouvelle dimension lors de la COP 21 en 2015, aboutissant à l'adoption de l'Accord de Paris par la communauté internationale. La révision du Plan Climat de 2018 adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris et soutenue par 95 % des Parisiennes et des Parisiens a permis de franchir une nouvelle étape.

Ce quatrième opus du Plan Climat de Paris réaffirme son ambition pour la période 2024-2030.

Le réchauffement climatique s'accélère, notre action dans tous les domaines se doit de suivre le rythme.

Après une concertation préalable, plusieurs mois de travaux collectifs et un premier passage au Conseil de Paris dans la prochaine semaine, le Plan Climat entrera en vigueur au printemps 2024.

Opérationnel et concret, ce Plan Climat est ponctué de 500 actions à mener à court, moyen et long terme à l'échelle globale, mais aussi dans chaque arrondissement pour que l'ensemble de la population soit concerné par les réalisations dans toutes nos rues.

Ce plan sonne la mobilisation générale pour garantir la viabilité de Paris dans un avenir proche, car l'horloge tourne. Il s'agit aussi de respecter l'Accord de Paris en contenant le réchauffement climatique sous les 1,5 % à l'échelle mondiale.

Sans faire une lecture exhaustive, ce qu'a très bien su préciser ma collègue Sinda MATMATI, je veux juste revenir sur une ambition particulière de ce plan qui nous semble extrêmement importante et qui concerne la rénovation des bâtis. Je souhaite rappeler que la Ville a investi 350 M€ en 2023 pour rénover le parc du logement social. Le bâtiment est le premier secteur en matière d'émissions locales de gaz à effet de serre, avec 72 % des émissions locales du territoire. Aujourd'hui, 60 000 logements sociaux ont déjà été rénovés ou sont en passe de l'être, sur un total de 250 000, avec un objectif actuel de près de 5000 par an.

L'ambition de notre majorité est d'augmenter significativement le nombre de logements privés qui vont être rénovés. Aujourd'hui, seuls 2000 à 2500 logements privés font l'objet de travaux de rénovation énergétique chaque année à Paris, alors qu'il en faudrait 40 000 d'ici 2030 pour respecter la trajectoire des Accords de Paris. C'est là où doit être menée notre action.

Comme l'a dit la maire, c'est le chantier du siècle.

Pour garantir dans un premier temps ce saut de grande ampleur de 2000 à 10 000 logements privés rénovés, la mairie s'appuie sur le boom des inscriptions de la plateforme CoachCopro. C'est très important. Par rapport à décembre de l'année précédente, on constate 10 fois plus d'inscriptions de particuliers pour commencer à structurer la rénovation énergétique de leur logement.

La politique que nous menons, qui est matérialisée dans ce Plan Climat, montre que nous sommes dans le vrai. Nous allons poursuivre les actions concrètes pour permettre aux propriétaires privés de rénover leurs logements.

C'était un des points du plan que je voulais souligner à l'ensemble des personnes qui sont présentes ce soir et qui nous écoutent, parce qu'il s'agit d'une politique que nous devons amplifier les prochaines années.

Ce nouveau Plan Climat sera présenté au Conseil de Paris de la semaine prochaine, puis au vote des élus en 2024. Il est à l'image de notre ambition de faire plus vite, plus local et plus juste.

Il met à disposition de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes les outils nécessaires pour changer leurs habitudes et être acteurs de la transformation de notre ville.

Toutes ces ambitions sont essentielles pour continuer à vivre à Paris dans de bonnes conditions et en bonne santé.

Vous pouvez compter sur le groupe Paris en commun pour continuer sur cette voie. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Nous avons eu deux documents qui sont réglementaires, mais qui sont essentiels au cours de cette année 2023. C'est d'abord le projet de révision du plan local d'urbanisme avec une orientation clairement bioclimatique. Maintenant, en fin d'année 2023, on a ce deuxième texte réglementaire qui est le plan climat et qui a fait l'objet d'un travail très poussé au sein de la majorité municipale pour le mettre au débat public devant les Parisiennes et les Parisiens. Ce document, comme le PLUB, a été travaillé également avec les habitantes et les habitants de Paris, notamment dans le 14^e arrondissement, puisque Sinda a organisé plusieurs marches exploratoires, des réunions publiques, des ateliers...

C'est le document le plus ambitieux sur ces objectifs chiffrés et ces objectifs cibles, y compris par rapport aux précédents Plans Climat de la Ville de Paris rappelés par Sinda et Valentin. Depuis 2001, la Ville de Paris et sa majorité de gauche disent que les villes doivent assumer leurs responsabilités dans la crise climatique. Nous, les villes, assumons notre responsabilité, puisqu'on émet de par notre activité, la manière d'habiter, la manière dont on la modifie, dont on la construit, dont on l'habite, dont où on y travaille, dont où on y consomme... Si les grandes villes du monde assument leurs responsabilités, au niveau des États, ce sera peut-être la même chose et cela créera un petit effet d'entraînement. Force est de constater que non, mais on continue à agir.

Jeudi s'ouvre à Dubaï la COP 28 où les États vont à nouveau se réunir pour peut-être à nouveau se mettre d'accord sur le constat, mais on ne sait pas non plus ce qui en ressortira sur les engagements et les

actions. Par contre, pour la première fois, les villes et les grandes villes du monde auront une place dans cette COP 28, et Paris sera présente pour justement montrer l'intérêt à agir et l'intérêt aussi à accélérer.

Je pense qu'on est vraiment encore une fois à un moment clé. Les engagements qui sont dans ce Plan Climat mobiliseront toute notre énergie à nouveau pour être réels et produire leurs effets à l'échelle d'un arrondissement, d'un immeuble, d'une école, d'une cantine scolaire... C'est ainsi que les forces se multiplieront au niveau de Paris.

Les objectifs ont été cités. Je voudrais particulièrement insister sur le fait que dans ce Plan Climat, nous faisons aussi le lien avec la justice sociale puisqu'on sait que les personnes les plus touchées par l'urgence climatique et le dérèglement du climat sont les habitants les plus précaires et les plus pauvres puisqu'ils ont moins les moyens de se protéger et qu'ils sont dans des logements les plus impactés par de nombreuses pollutions. Ce Plan climat met justement la priorité des priorités sur ces habitantes et ces habitants qui sont les moins protégés des pollutions et qui ont le moins d'alternatives possible pour faire et agir autrement.

Je voulais souligner ce travail de la majorité de l'exécutif municipal parisien et dire que nous savons pouvoir compter sur les associations d'habitants, les collectifs qui se sont montés dans le 14^e arrondissement et qui organisent très régulièrement des actions sur les déchets et la réduction des déchets, sur les fresques du climat et sur de nombreux autres sujets qui permettent justement de ne pas lâcher non plus sur la prise de conscience puisque le fait que nous devons être en rupture par rapport à certains de nos modes de production, de consommation, de déplacement et d'alimentation n'est pas non plus encore totalement partagé.

Je vous propose de passer au vote sur ce petit document Plan Climat. Pardon, Catherine ! Je t'ai oubliée.

M^{me} CHEVALIER

Sur le Plan Climat, cela a été un travail commun depuis un an. Les partenaires de gauche ont beaucoup travaillé.

Il y a énormément de choses positives sur lesquelles on se bat et particulièrement sur les bâtiments en lançant de grands chantiers de rénovation thermique.

Il y avait des petits sujets sur lesquels nous n'étions pas d'accord, mais je ne vais pas vous embêter avec cela.

Je vais vous embêter avec un sujet : la Petite Ceinture. Sur la Petite Ceinture, on s'est beaucoup battu pour qu'elle puisse être réversible. Pourquoi n'était-ce pas un caprice ? C'était aussi pour organiser du ferroutage puisque cela évitait précisément que les camions déchargent à Rungis, qu'il y ait des ruptures de charges... Cela pouvait être intéressant. À mon avis, ce sera très difficile de le faire, cela n'a pas été retenu.

On dit qu'il faut limiter le transport aérien. Mais qu'est-ce qui se passe à Orly ? Avez-vous jeté un coup d'œil à Orly ? Non. Qu'est-ce qui se passe à Roissy ? Non. En fait, le transport aérien pour les Jeux olympiques et paralympiques va augmenter d'environ 25 à 30 %. Une fois qu'on aura rénové et agrandi Orly, je ne pense pas que le transport aérien baissera. Mais c'est bien que la Ville le rappelle. C'est parfait. Mais je ne veux pas être pessimiste.

M^{me} PETIT

Merci, Catherine.

Je propose cette dernière délibération au vote.

DÉLIBÉRATION N°14/23/300

– **2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée.



Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je vous propose de nous retrouver l'année prochaine, le 23 janvier à 19 h 00 normalement.

À très bientôt, très bonne soirée. Merci à toutes les équipes techniques et administratives.

La séance est levée à 22 h 19.

Signature 	Signature 
Mme PETIT, Maire du 14 ^{ème} arrondissement	M. BOUABBAS, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^{ème} arrondissement Secrétaire de séance